

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 17 Mai 2018

7106

■ Opération Grand Centre Ville - Requalification du centre-ville de Marseille - Approbation du bilan de la concertation publique pour le quartier Noailles et l'Equipement socioculturel à vocation intergénération Noailles à Marseille 1er arrondissement

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes les 9 février 2009 et le 19 février 2009, la ville de Marseille et l'EPCI Marseille Provence Métropole ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence est concédante de l'opération « Grand Centre Ville » mise en place dans ce cadre pour intervenir en faveur du renouvellement urbain de 35 pôles de projets, dont 25 pôles prioritaires, avec pour objectifs :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif d'aides aux propriétaires,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable et à l'embellissement des espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics liés, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) aujourd'hui classées en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) éligibles au Nouveau

Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement est concédée à la société publique locale d'aménagement Soléam par convention n°T1600914CO (ex-n°11-0136).

Le mode opératoire de l'opération « Grand Centre-Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Cinq pôles opérationnels du quartier Noailles (Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) ont fait l'objet d'une étude urbaine qui a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums ouverts et des balades urbaines en lien avec les services techniques compétents. Ces orientations d'intervention en matière de requalification des espaces publics, circulation et stationnement, gestion urbaine de proximité ou encore stratégie d'intervention sur le bâti, doivent faire l'objet d'une restitution.

Parallèlement, un programme et une faisabilité ont été élaborés en vue de la création d'un équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle pour répondre à un besoin avéré sur le quartier.

Ces projets intéressants le quartier Noailles étant prêts pour être soumis à concertation publique, le Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n° URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017 les modalités de concertation publique pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles

- la restitution sur le quartier Noailles (pôles Noailles-Capucins, Bedarrides, Saint-Louis Delacroix, Arc-Palud et Ventre-Lieutaud) des orientations de l'étude urbaine en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions et matière d'habitat et de logements.

Sur la base de ces délibérations, des mesures de publicité ont annoncé aux administrés l'objet, les lieux, dates et modalités du déroulement de cette concertation. En plus des mesures de publicité légales, un courrier d'information a également été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier.

Une réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue le 24 janvier 2018 au théâtre Mazonod (88, rue d'Aubagne - 13001), en présence des élus. La concertation s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2018 inclus, sous la forme d'une exposition publique dans les locaux de la Ville 40, rue Fauchier (13002), avec mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner remarques, questions et observations. Pendant ce mois de concertation, dix permanences techniques, organisées les mardis matin et jeudis après-midi, ont permis d'apporter des explications sur les projets et de répondre aux questions des visiteurs.

Ces permanences ont permis d'accueillir au total treize personnes. Le registre a permis de consigner vingt-six contributions écrites ; cinq contributions formalisées par le milieu associatif y ont été annexées, soit un total de trente et une contributions.

Suite à la demande du Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements d'organiser la concertation au plus près Noailles, un deuxième jeu de panneaux a été installé dans le hall des locaux de la Soléam, 49 La Canebière – 13001, à proximité immédiate du quartier, et un troisième jeu remis Conseil Citoyen qui a organisé quatre après-midis d'exposition dans différents lieux afin de recueillir les contributions

habitantes sur les projets. Le 23 février, à l'issue de ces quatre après-midis de présence sur le quartier, un membre du Conseil Citoyen est venu directement porter au registre de concertation, consigné rue Fauchier, les dix-huit contributions habitantes recueillies ainsi qu'une contribution de cinq pages rédigée au nom du Conseil Citoyen.

Aujourd'hui, conformément aux articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, il est proposé d'approuver le bilan de cette concertation publique qui met particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers sur les points suivants :

- l'espace public : les contributions font état du déficit de lieux de rencontre et de rassemblement pour les habitants et usagers du quartier, de l'importance d'encourager les initiatives de végétalisation et de la nécessité d'un contrôle plus efficace de la qualité des aménagements réalisés.

- la circulation / le stationnement : le projet de piétonisation est accueilli favorablement. Si certaines contributions expriment le souhait d'une plus grande ambition et la crainte d'un retard dans sa mise en œuvre, d'autres font état de la nécessité d'une politique volontariste en vue d'accompagner la disparition progressive de la voiture dans le centre ancien. Les problématiques de respect des règles de stationnement et de circulation sont évoquées notamment au regard de leurs conséquences sur la sécurité des piétons et des cycles.

- la gestion urbaine de proximité (gestion des déchets, organisation des livraisons) : après le constat d'une amélioration récente de la propreté du quartier, les contributions font ressortir la nécessité de conduire une réflexion poussée sur les équipements de collecte et sur la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de réduction et de valorisation des déchets. Concernant l'organisation des livraisons, l'importance d'associer les acteurs concernés et de mettre en place des expérimentations est soulignée.

- l'habitat : plusieurs contributions insistent sur l'urgence de traiter le mal-logement et la nécessité d'engager rapidement des démarches en faveur de la rénovation du bâti dégradé. La mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de production de logements sociaux sur le quartier est attendue.

- le commerce / l'attractivité : si les participants font état de la perte d'attractivité du quartier et de la vacance de certains commerces, ils insistent toutefois sur la richesse de sa diversité commerciale et la nécessité de maintenir le commerce existant qui permet de répondre aux besoins des habitants. Certains posent la question du contrôle des occupations commerciales et de la politique municipale en matière de soutien du commerce traditionnel.

- les équipements publics : les contributions évoquent les besoins d'écoles maternelle et élémentaire, de crèches et d'équipements ludiques et sportifs pour la jeunesse ainsi que de lieux de rencontre pour les habitants du quartier.

- l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles : plusieurs contributions écrites expriment les inquiétudes des riverains au regard du projet du Domaine Ventre et de son potentiel impact sur la tranquillité résidentielle du lieu. L'association des acteurs locaux à la définition du projet social du futur équipement est attendue, notamment afin de ne pas concurrencer les structures déjà en place.

- la communication et la concertation sur les projets : des craintes ont été exprimées quant à la finalité des opérations prévues, notamment vis-à-vis des habitants du quartier. Des participants expriment leur impatience au regard des études restant à conduire et de l'échéance annoncée des premières réalisations, en insistant sur l'urgence de la problématique de mal-logement. Globalement, les contributions font ressortir la nécessité d'associer plus en amont les habitants à la définition des projets et d'améliorer leur communication notamment avec la mise en place d'outils pour permettre des échanges plus réguliers avec les porteurs de projet.

Des réponses ont été apportées en séance publique par les élus et les techniciens sur l'extension de la piétonisation en centre-ville et le plan de mobilité, sur l'attractivité et la fonction commerciale du quartier, notamment avec le retour du marché après requalification de la place des Capucins, sur les conditions complexes et coûteuses qui ralentissent l'action publique en matière de lutte contre l'habitat dégradé et en matière de maîtrise foncière nécessaire pour produire des équipements ou du logement à prix maîtrisé dans un quartier dense et historique. Ces réponses sont synthétisées dans le bilan de concertation joint en annexe.

L'ensemble des observations formulées est annexé au bilan.

Si les participants et contributeurs accueillent plutôt favorablement les orientations d'intervention sur le quartier Noailles et le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, ils appellent toutefois de leurs vœux :

- une meilleure concertation des habitants et usagers tout au long de la mise en œuvre des projets publics programmés ;
- plus d'ambition et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques (lutte contre l'habitat indigne, production de logements sociaux, projet de piétonisation...) ;
- pour le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, l'association des acteurs de terrain à la définition du projet social du futur équipement et la mise en place d'un groupe de travail associant services techniques et riverains pour le site Domaine Ventre.

Ces attentes seront examinées en coordination avec les différents services compétents pour pouvoir y donner suite. Les contributions écrites des associations feront l'objet de réponses formalisées ou de temps d'échanges. Le Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements sera le relai des échanges à venir.

Le bilan de la concertation sera mis en ligne sur le site internet de la Soléam, concessionnaire de l'opération « Grand Centre Ville ».

Les évolutions relatives à l'avancée des études et des projets seront publiées régulièrement sur le site internet de la Soléam et des collectivités concernées et pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous avec les habitants, associations locales et autres personnes concernées dans le cadre de temps de concertation complémentaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

- La délibération n°HN 01-003/16/CM portant élection du Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 approuvant les modalités de concertation pour le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) ;
- La délibération n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017 approuvant les modalités de concertation pour les pôles du quartier Noailles ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre-Ville », concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence à compter du 1^{er} janvier 2016, relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations par pôle ou groupes de pôles pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;
- Que la concertation publique sur les pôles constitutifs du quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (Marseille, 1^{er} arrondissement) s'est déroulée du 22 janvier au 23 février 2018 inclus ;
- Qu'il convient d'approuver le bilan de cette concertation publique.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de la concertation publique ci-annexé pour les pôles constitutifs du quartier Noailles et l'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles (Marseille, 1^{er} arrondissement).

Article 2 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS



BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE

DU 22 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2018 INCLUS

Opération Grand Centre-Ville
Quartier Noailles et Equipement socioculturel
à vocation intergénérationnelle Noailles

soleam
société locale
d'équipement et d'aménagement
de l'aire métropolitaine
ÉLARGISSONS NOS HORIZONS

ambition
CENTRE+VILLE

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 0 3 3





SOMMAIRE

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION	P 3
2. OUTILS DE LA CONCERTATION	P 7
3. OBJET DE LA CONCERTATION, PARTICIPATION ET SUJETS ÉVOQUÉS	P 15
4. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS	P 17
5. ANNEXES	P 31



1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Par les délibérations n° URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n° URB 017-1822/171CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé les modalités de la concertation publique, conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme pour :

- Le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles.
- Le quartier Noailles (pôles Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud et Ventre Lieutaud de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

La concertation publique s'est déroulée pendant un mois, du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus, sur ces projets relevant du champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la Soleam.

Une réunion publique de présentation des projets s'est tenue le mercredi 24 janvier à 18 heures au Théâtre Mazenod (88, rue d'Aubagne 13001 Marseille), en présence de Mme Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et de M. Chenoz, Président de la Soleam.

Une exposition publique des documents explicitant les projets et un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers ont été mis à la disposition du public dans le lieu public suivant : Direction de l'Aménagement et de l'Habitat (40, rue Fauchier 13002 Marseille, lieu ouvert de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30).

Durant toute la période de concertation, des permanences techniques se sont tenues deux fois par semaine afin de permettre au public de rencontrer un technicien, d'échanger, poser des questions et obtenir des explications (les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 13h30 à 16h30 au rez-de-chaussée du 40, rue Fauchier - 13002 Marseille)

Par ailleurs, suite à la demande du Conseil Citoyen du 1^{er} et 6^{ème} arr. visant à rapprocher le lieu de la concertation de Noailles, un nouveau jeu de panneaux de présentation des projets a été installé dans le hall des locaux de la Soleam, 49 La Canebière – 13001 à proximité immédiate du quartier.

En parallèle, la Soleam a confié un troisième jeu de panneaux au Conseil Citoyen qui a organisé quatre expositions dans différents lieux, afin de montrer ces panneaux et de recueillir les contributions habitantes sur les projets :

- Lundi 19 février au Bar le « 10 » - 10, Place du Marché des Capucins ;
- Mardi 20 février et mercredi 21 février dans les locaux de l'association « Dunes » - 62, rue d'Aubagne ;
- Jeudi 22 février dans les locaux de l'association « Destination Familles » - 43, rue d'Aubagne.

Le 23 février 2018, à l'issue de ces quatre après-midis de présence dans le quartier, un membre du Conseil Citoyen a déposé au registre de concertation, consigné rue Fauchier, les dix-huit contributions habitantes recueillies, ainsi qu'une contribution de cinq pages rédigée au nom du Conseil Citoyen.

Le présent compte-rendu retrace les éléments exprimés à l'occasion de la réunion publique du 24 janvier 2018 et recueillis dans le registre de concertation mis à disposition du public.

Contexte réglementaire

Article L103-2

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
- 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;
- 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
- 4° Les projets de renouvellement urbain.

Article L103-3

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

- 1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
 - 2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.
- Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

Article L103-4

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article L103-5

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L103-6

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.

Délibérations métropolitaines URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017

Approbation des modalités de la concertation publique.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
République Française
Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOUILLE - Gaby CHARRON - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 005-379/16/BM

■ **Grand Centre Ville - Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville concédée à la SOLEAM - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets dans le pôle Nationale-Providence, les pôles de La Plaine et de Noailles à Marseille MET 16/583/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille qui se traduit déjà par une mutation positive du cœur de la cité.

Dans ce cadre, ont été approuvés par la Ville de Marseille le 25 octobre 2010, les principes stratégiques et les objectifs d'une opération de renouvellement urbain baptisée « Grand Centre Ville », visant à travers une action coordonnée ciblée sur 35 pôles d'intervention à l'intérieur d'un périmètre de cohérence de 1000 hectares :

- la production de logements nouveaux, neufs ou restaurés,
- la production de surface d'activités et d'équipements de proximité,
- la création et l'amélioration de voirie et d'espaces publics,
- le ravalement d'immeubles le long d'axes emblématiques,
- l'incitation à la réhabilitation de l'habitat privé par des aides financières et un conseil gratuit.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
République Française
Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick AFFARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANNI - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESAINOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOUILLE - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEG - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARRON - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Pierre DJANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY OURET - Sandra DUGLET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSANHAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Héliane LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carme ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAU - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNCLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Héliane GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JUILIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODEE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARRON - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSES - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULANSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUNCI - Marie MUSTACHIA - Chrystane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017



2. OUTILS DE LA CONCERTATION

2. OUTILS DE LA CONCERTATION

Outils de communication

La concertation a pour objectif d'informer et de consulter l'ensemble des personnes concernées par les projets. Pour cela, pendant toute la durée de la concertation publique, la Soleam a informé, renseigné et recueilli les remarques des habitants et usagers du quartier selon les modalités prévues par les délibérations du 30 juin 2016 et 30 mars 2017.

L'information du public s'est faite par :

- **L'affichage de l'avis de concertation publique**
 - pour la Ville de Marseille : à l'Hôtel de Ville, en mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, ainsi qu'à la Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (40 rue Fauchier - 13002 Marseille),
 - pour la métropole Aix-Marseille Provence : au siège de la Métropole (58 bd Charles Livon - 13007 Marseille)
- **La publication de l'avis de concertation publique sur les sites internet des deux collectivités concernées (ville de Marseille et Métropole Aix-Marseille Provence)**
- **Deux publications dans la presse locale (la Marseillaise et la Provence du 9 janvier 2018)**



**AVIS
CONCERTATION PUBLIQUE**

**Opération Grand Centre Ville
Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation
intergénérationnelle Noailles
Marseille 1^{er} arrondissement**

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2^e et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat
40, rue Fauchier
13002 Marseille
du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus
9H00 - 12H00 et 13H30 - 16H30

A compter du 23 janvier 2018, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans un bureau du rez-de-chaussée au 40, rue Fauchier - 13002 Marseille :

- Les mardis matin de **9h à 12h00** et jeudis après-midi de **13h30 à 16h30** du 23 janvier 2018 au 22 février 2018

Une **réunion publique de présentation** des projets en présence de Madame Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et de M. Chenoiz, Président de la SOLEAM, se tiendra le :

Mercredi 24 janvier à 18h00
Théâtre Mazenod
88, rue d'Aubagne
13001 Marseille

10 La Marseillaise | mardi 9 janvier 2018

PROVENCE



DIGNE-LES-BAINS
Gendarmes à temps partiel mais gendarmes à part entière

Le gendarme Karim, 35 ans, divorce de France, était en poste au Centre de Formation des Gendarmes de Digne-les-Bains. Il a été nommé à la tête d'une brigade de gendarmes à temps partiel à Digne-les-Bains. « Je gendarme à temps partiel, ça veut dire que je suis gendarme à part entière », déclare-t-il. « Je suis fier de représenter la France et de servir les citoyens. Je suis prêt à tout donner pour protéger les citoyens et pour servir la justice ».

ANNONCES OFFICIELLES

MARSEILLE | **MARSEILLE PROVENCE**

**AVIS
CONCERTATION PUBLIQUE**
Opération Grand Centre Ville
Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles
Marseille 1^{er} arrondissement

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2^e et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat
40, rue Fauchier
13002 Marseille
du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus
9H00 - 12H00 et 13H30 - 16H30

Carot FAORO
ESTIME VOTRE BIEN
EN LAISSE A DOMICILE
GRATUIT ET HONNÊTE

ANNONCES OFFICIELLES

MARSEILLE | **MARSEILLE PROVENCE**

**AVIS
CONCERTATION PUBLIQUE**
Opération Grand Centre Ville
Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles
Marseille 1^{er} arrondissement

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2^e et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat
40, rue Fauchier
13002 Marseille
du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus
9H00 - 12H00 et 13H30 - 16H30

Avis et publications en annexe

Centrale La Provence - Paris dans La Provence (Marseille) le 09/01/2018

ANNONCES LÉGALES

VENTES AUX ENCHÈRES

AVIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS AU PUBLIC

ACHETEURS PUBLICS

APPELS D'OFFRES

La Provence

PROF. ACHETEUR

www.laprovence.com/acheteurspublics.com

Tel. 04.91.84.46.45

Outils de communication

- **Site soleam.net**

Un article dans la rubrique «actualités» informant de la date de la réunion d'ouverture de la concertation publique sur Noailles et offrant la possibilité aux visiteurs, à compter du 29 janvier 2018, de consulter et télécharger les neuf panneaux de présentation des projets.



Outils de communication

- **Courrier informatif**

En complément des affichages et différentes publications dans la presse locale et sur internet, 3 850 courriers informatifs ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier, les 11 et 12 janvier 2018.

**PÔLES
NOAILLES**

À Marseille, le 8 janvier 2018

Opération Grand Centre-Ville - Concertation publique - Quartier Noailles et Équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles

Dans le cadre du projet de requalification du quartier Noailles, s'inscrivant dans le périmètre de l'opération Grand Centre-Ville, une concertation publique va être lancée le 22 janvier 2018 et durera un mois, jusqu'au 23 février 2018 inclus.

En ouverture de cette concertation, nous vous invitons à assister à **une réunion publique au Théâtre Mazenod situé 88 rue d'Aubagne, 13001 Marseille, le 24 janvier 2018 à 18 heures.**

Cette rencontre permettra de vous présenter les grandes orientations projetées sur les thématiques de l'habitat, la gestion urbaine de proximité, la circulation et le stationnement, les espaces publics, les équipements, et de préciser les lignes directrices des interventions que la Ville et la Métropole souhaitent mettre en œuvre. Nous serons heureux de votre participation à ces échanges.

En complément et durant toute la période de concertation nous vous précisons que, des panneaux de présentation du projet et un registre visant à recueillir vos observations et interrogations seront mis à votre disposition à la **Direction Aménagement et Habitat** :

40, rue Fauchier - 13002 Marseille
du 22 janvier au 23 février 2018 inclus
9h00-12h00 et 13h30-16h30

En outre, à compter du 22 janvier 2018, une permanence permettant de vous apporter des explications et de répondre à vos questions, sera assurée par un technicien au rez-de-chaussée de la Direction Aménagement et Habitat les mardis matin de 9h00 à 12h et les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Sabine Bernasconi
Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

Monsieur Gérard Chenoz
Président de la Soleam

soleam
ÉLARGISSONS NOS HORIZONS

**ambition
CENTRE-VILLE**

**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

**VILLE DE
MARSEILLE**

*Courrier
en annexe*



Outils de communication

- **Affiches informatives**

Des affiches informatives ont été également déposées chez les commerçants de proximité pour informer les habitants et usagers du quartier des modalités de la concertation publique.

CONCERTATION PUBLIQUE
Quartier Noailles
et Équipement socioculturel
à vocation intergénérationnelle
Noailles

**PÔLES
NOAILLES**

**RÉUNION PUBLIQUE
DE PRÉSENTATION**
24 janvier 2018 - 18h
Venez nombreux !

THÉÂTRE MAZENOD
88 Rue d'Aubagne
13001 Marseille

EXPOSITION
Du 22 janvier au 23 février 2018 inclus
Exposition avec panneaux d'information et
registre mis à disposition des visiteurs.

DIRECTION AMÉNAGEMENT ET HABITAT
40 rue Fauchier 13002 Marseille
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

PERMANENCES TECHNIQUES
À compter du 22 janvier 2018
Tous les mardis matin de 9h00 à 12h et les jeudis après-
midi de 13h30 à 16h30, pour répondre à vos questions.

DIRECTION AMÉNAGEMENT ET HABITAT
40 rue Fauchier 13002 Marseille
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

soleam
Élargissons nos horizons

**ambition
CENTRE-VILLE**

**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

**MARSEILLE
VILLE DE
MARSEILLE**

*Affiche
en annexe*

Lieux d'exposition publique

L'exposition publique a été organisée dans un lieu permettant l'accueil du public sur une large amplitude horaire (9h - 12h ; 13h30 - 16h30).

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

40 rue Fauchier - 13002 Marseille

Du 22 janvier au 23 février 2018 inclus

- Neuf panneaux installés dans le hall d'entrée des locaux
- Des registres de concertation mis à disposition du public



Par ailleurs, suite à la demande du Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arr. visant à rapprocher le lieu de la concertation de Noailles, un nouveau jeu de panneaux de présentation des projets a été installé dans le hall des locaux de la Soleam, 49 La Canebière – 13001, à proximité immédiate du quartier.

En parallèle, la Soleam a confié un troisième jeu de panneaux au Conseil Citoyen qui a organisé quatre expositions dans différents lieux, afin de recueillir les contributions habitantes sur le projet.

Panneaux en annexe



Déroulement de la concertation publique

- **Une exposition publique des projets organisée pendant 1 mois à la Direction de l'Aménagement de l'Habitat (40, rue Fauchier - 13002 Marseille)**
- **Un registre laissé à disposition du public pour consigner les contributions écrites des visiteurs**
- **Dix permanences tenues par un technicien pour répondre aux questions des visiteurs**
Lieu : Direction de l'Aménagement et de l'Habitat - 40 rue Fauchier - 13002 Marseille
Période : Du 22 janvier au 23 février 2018 inclus
Horaires : les mardis matin de 9h00 à 12h00 et les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30

Organisation d'une réunion publique de présentation des projets

En complément de l'exposition publique, la Soleam a souhaité organiser une réunion publique en présence des élus concernés par les différentes thématiques abordées.

Date : Le 24 janvier 2018 à 18 heures

Lieu : Théâtre Mazenod (88 rue d'Aubagne, 13001 Marseille)

En présence de :

- **Mme Bernasconi**, maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
- **Mme Biaggi**, présidente de l'Opération Grand Centre-Ville et adjointe au maire déléguée au Commerce - Artisanat - Professions Libérales - Grand Centre-Ville
- **M. Chenoz**, président de la Soleam et adjoint au maire délégué aux Grands Projets d'Attractivité
- **Mme Cordier**, adjointe au maire déléguée aux Espaces Naturels, Parcs et Jardins et élue à la métropole Aix-Marseille Provence en charge de la Propreté et de la Gestion des déchets
- **Mme Carrega**, adjointe au maire déléguée à l'Action Sociale, Centres Sociaux et Maisons pour tous
- **M. Ricca**, adjoint au maire délégué à la Circulation et au Stationnement
- **Mme Lota**, adjointe au maire déléguée aux Emplacements publics

- **M. Jean-Yves Miaux**, directeur général de la Soleam

- **Les techniciens de la Soleam** (Isabelle Allot, Anne Le Maréchal, Frédéric Dindin)
- **Les techniciens de la métropole Aix-Marseille Provence** (Sarah Forgeat, Manon Duchesne)
- **Territoires & Habitat et le CERFISE en charge de l'étude urbaine** (Eric Baudet, Sandra Comptour, Michel Teule)

Déroulé :

- Introduction
- Présentation de l'OGCV
- Présentation étude urbaine + grandes orientations du projet
- Propositions espace public
- Propositions circulation et stationnement
- Propositions gestion urbaine de proximité
- Propositions habitat
- Présentation équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle
- Présentation site Domaine Ventre – rue Moustier
- Présentation site 44, rue d'Aubagne
- Présentation modalités de la concertation publique
- Séance de questions/ réponses

Participation : environ 300 personnes



3. OBJET DE LA CONCERTATION, PARTICIPATION ET SUJETS ÉVOQUÉS

3. OBJET DE LA CONCERTATION, PARTICIPATION ET SUJETS ÉVOQUÉS

Objet de la concertation

La présente concertation publique s'inscrit dans l'Opération Grand Centre-Ville, opération de renouvellement urbain plus globale, qui a pour objectifs :

- La production de logements nouveaux ou restructurés
- L'aide à l'amélioration de logements privés par leurs propriétaires
- La production de locaux d'activité et d'équipements
- La création de voiries et amélioration de l'espace public

Les documents soumis à concertation publique ont fait l'objet de trois types de d'interventions :

- Remarques et questions orales lors de la réunion publique du 24 janvier 2018
- Remarques, questions et avis écrits dans les registres mis à disposition du public
- Contributions formalisées sous la forme de courriers et pétition annexées aux registres

Participation

Environ trois-cents personnes ont assisté à la réunion publique du 24 janvier 2018 au théâtre Mazenod. Les permanences techniques ont permis d'accueillir au total treize personnes. Deux registres ont permis de consigner vingt-six contributions écrites et cinq contributions formalisées sous la forme de courriers et de pétitions y ont été annexée, soit un total de trente et une contributions.

Les différents contributeurs sont des habitants, usagers, commerçants du quartier mais aussi membres d'associations ou encore de collectifs.

Six contributions ont été rédigées au nom d'un collectif : Collectif Vélos en Ville, Association Le Nouveau Domaine Ventre, Association des Parents d'Elèves de l'école Perrin Sainte Trinité, Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements et enfin Association Un Centre-Ville Pour Tous.

Sujets évoqués

Ces différentes contributions écrites et orales ont été regroupées selon les thématiques suivantes :

- Thème n° 1 : Espace public
- Thème n° 2 : Circulation / Stationnement
- Thème n° 3 : Gestion Urbaine de Proximité (Gestion des déchets / Organisation des livraisons)
- Thème n° 4 : Habitat
- Thème n° 5 : Commerce / Attractivité
- Thème n° 6 : Equipements publics
- Thème n° 7 : Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles
- Thème n° 8 : Communication et concertation sur les projets

Nota : l'exhaustivité des contributions écrites est jointe en annexe.

Réponses apportées

Un certain nombre de réponses aux questions soulevées ont été apportées lors de la réunion publique du 24 janvier 2018, synthétisées dans le présent bilan. Ces attentes seront examinées en coordination avec les différents services compétents pour pouvoir y donner suite. Les contributions écrites des associations feront l'objet de réponses formalisées ou de temps d'échange. Le Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements sera le relai des échanges à venir. Les différentes propositions pourront donner lieu à l'organisation d'autres rendez-vous dans le cadre de temps de concertation complémentaires.



4. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

4. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Thème n°1 : Espace public

Contributions orales

Le marché des Capucins est évoqué principalement pour ce qui concerne son déplacement provisoire, qui a été perçu comme brusque par les participants. Plusieurs personnes souhaitent s'assurer du retour du marché des Capucins dans les mêmes conditions. Quelqu'un déclare que les commerçants du marché des Capucins n'ont pas un statut de forains mais de commerçants non sédentaires. Une personne signale que : « *lors de la réunion du CIQ il a été question de monter en gamme, de mettre des kiosques* ».

Par ailleurs, la question des arbres coupés pendant les travaux de réaménagement de la place a été évoquée à plusieurs reprises. Une personne demande s'il n'aurait pas été possible de les déraciner afin de les replanter ailleurs.

Une remarque est formulée sur la fréquence de travaux sur voirie qui dégradent des espaces récemment rénovés (exemple de la rue Jean Roque).

Contributions écrites

Dans le registre, plusieurs participants abordent le sujet de la végétalisation des rues. Un participant souligne que « *quelques plantes au milieu du bitume, cela redonne du baume au cœur* » et regrette que le sujet n'ait pas été abordé lors de la réunion publique. Deux habitantes rappellent que la végétalisation est étroitement liée à la piétonnisation et favorise un environnement apaisant et apaisé (action sur la biodiversité, paysage harmonieux, renforcement des liens sociaux). Elles rappellent que l'association Noailles Ombres et Lumières (NOL) a présenté un dossier complet à la Soleam avec des propositions concrètes d'intervention et souhaitent savoir quelles suites pourront leur être données. L'une d'elle rappelle qu'il n'est pas anodin que la « *première rue jardinée du centre-ville de Marseille soit née dans ce quartier* ».

L'absence d'espaces verts et d'arbres a été évoquée à plusieurs reprises dans les registres. Il est suggéré d'encourager et de généraliser les projets de végétalisation, par exemple sur la rue Jean Roque. Une personne suggère la plantation de palmiers sur la place du marché des Capucins. Une seconde personne souhaite elle aussi la plantation de palmiers sur les places du marché des Capucins et Halle Delacroix.

Plusieurs participants soulignent le besoin des habitants de se rassembler et une personne propose l'aménagement d'une « *vraie place* », avec des bancs, permettant la rencontre entre habitants et usagers du quartier. Un habitant évoque le manque de lieux (cafés) où les femmes puissent s'asseoir en terrasse.

Un habitant fait état des problématiques de déjections canines dans le quartier, qui ne sont jamais ramassées par leurs propriétaires, la dégradation des bacs à fleurs qui deviennent des poubelles, la présence de nombreux tags non nettoyés et le besoin de dératissage.

Une personne regrette que les travaux de voirie effectués rue Moustier, en plusieurs temps, n'aient pas fait l'objet d'une communication.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Le Conseil Citoyen propose d'améliorer la concertation sur les projets d'espaces publics avec les habitants et riverains, de veiller au contrôle de la qualité des travaux effectués par les concessionnaires, de respecter les engagements pris la Ville concernant la Charte de l'Arbre et d'accompagner et favoriser les démarches de végétalisation en assouplissant le Visa-Vert.

Association Un Centre-Ville Pour Tous

L'association s'interroge sur les raisons de l'abattage des arbres de la place du marché des Capucins et de leur remplacement.



Réponses apportées en séance publique

Concernant la place du marché des Capucins, Madame l'adjointe au maire déléguée aux Emplacements publics rappelle que la rénovation a été engagée pour des raisons de sécurité (équipements et bornes électriques défectueux). Les commerçants, relocalisés provisoirement sur la Canebière, seront réintégrés sur la place à la fin des 6 mois de travaux. A leur retour, ils auront à disposition un matériel de qualité, un espace propre et sécurisé. Les commerçants concernés ont été régulièrement informés tout au long du projet. Elle rappelle que l'objectif est de requalifier la place et non pas de la dénaturer.

Madame l'adjointe au maire déléguée aux Emplacements publics précise que ce marché est un emblème pour le quartier qu'il convient de préserver en conservant le nombre et les mêmes commerçants avec les mêmes horaires d'ouverture. Elle précise que les étals seront légèrement descendus pour pouvoir mettre en valeur la statue de la Paix qui sera réhabilitée dans un second temps.

Concernant la coupe des arbres, un technicien de la ville de Marseille répond qu'à l'origine, 8 arbres étaient répertoriés et inscrits dans l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Après constat, 3 de ces 8 arbres n'existaient plus (souches) et un diagnostic phytosanitaire a ensuite constaté qu'un sujet était mort. 7 arbres de belle taille seront replantés, des frênes, qui font partie du patrimoine végétal du centre-ville. Il rappelle qu'il sera demandé aux commerçants une attention particulière afin que ces arbres puissent s'épanouir. Il précise enfin qu'il n'était pas possible de réutiliser les arbres déracinés.

Concernant la maintenance et l'entretien de la voirie, un technicien répond qu'elle est effectivement régulièrement abîmée par des concessionnaires de réseau qui ouvrent et referment des tranchées (à Marseille 7 000 tranchées sont ouvertes par an, tous opérateurs confondus, essentiellement liées à l'activité économique). Un groupement de commandes est prévu pour recourir à une seule entreprise, commune à tous les concessionnaires de réseaux, permettant de mieux contrôler la qualité des réfections.

Thème n°2 : Circulation / Stationnement

Contributions orales

Une personne représentant l'association Vélos en Ville déplore le manque d'ambition et le retard de mise en œuvre du projet de piétonnisation. Cette remarque est explicitée dans une contribution écrite du collectif.

Concernant les problématiques de sécurité, une personne s'inquiète de l'aménagement de voies cyclables avec sens de circulation inversé par rapport à celui des automobiles, jugeant ce procédé dangereux. Une autre personne demande de matérialiser les passages piétons par une peinture au sol en vue de diminuer la dangerosité des espaces partagés (exemple de la rue Paradis).

Une personne estime que, faute de contrôle, les voies aménagées en plateau unique restent dangereuses pour les piétons et les vélos et ne sont pas, de fait, des espaces partagés. Elle précise également que les espaces de stationnement réservés et les zones piétonnes déjà créées ne sont pas respectés, générant troubles et conflits.

Enfin, une personne demande pourquoi les travaux de réaménagement de la rue Estelle et de la rue des Récollettes ne prennent pas en compte le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite. La question du contrôle de l'occupation des terrasses est également posée.

Contributions écrites

Concernant le projet de piétonnisation, plusieurs habitants déclarent y être favorables. Un participant commerçant souligne que la piétonnisation est bénéfique.

Dans le registre, le collectif Vélos en Ville accueille très favorablement le volet mobilité et aménagement de l'espace public du projet. Néanmoins, il craint que les ambitions soient revues à la baisse par rapport aux premières propositions prévues par l'étude en 2015. Il constate des renoncements en matière de piétonnisation des rues. Par ailleurs, la proposition de la Métropole d'inverser temporairement le sens de circulation d'une partie de la rue d'Aubagne lui semble réduire ridiculement la proposition initiale avec le risque de légitimer un retard à venir. Le collectif souhaite que le périmètre de la zone piétonne soit étendu au quartier jouxtant la rue de Rome. Il en appelle à l'exemplarité d'un projet présenté comme pilote pour le reste du réaménagement du centre-ville et souhaite que les actions programmées soient réalisées sans retard.

Une participante regrette que la piétonnisation « *que tout le monde croyait acquise* » dépende d'un plan d'ensemble plus large relevant de la Métropole et ne comprend pas la frilosité des pouvoirs publics sur ce projet au regard des autres villes de France et d'Europe ayant mis en œuvre la piétonnisation avec succès. Elle ajoute que ces espaces libérés favoriseraient la végétalisation (rappel de suggestions faites à ce sujet restées sans retour).

Des personnes s'inquiètent de la compatibilité des horaires de piétonnisation avec les activités des commerces et les travaux fréquents de rénovation des bâtiments dans le quartier. Une autre personne estime que ce projet doit être assorti de solutions de parking.

Concernant les problématiques de stationnement, une personne signale un problème de stationnement gênant de scooters rue Pollak. Une autre suggère l'implantation de places de stationnement pour les deux roues dans le quartier.

Enfin, plusieurs contributions traitent de la **problématique de l'aménagement des trottoirs** (implantation de plots et de conteneurs de surface), par rapport au passage des piétons et des poussettes qui apparaît compliqué pour les usagers notamment rue Estelle.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Concernant la piétonnisation du secteur, le Conseil Citoyen propose de concerter les publics concernés avant de prendre des décisions de piétonnisation, constate que le plan de circulation proposé n'intègre pas les rues de la Palud, Estelle et du haut de la rue d'Aubagne et appelle une politique d'ensemble volontariste pour intégrer et accompagner la disparition progressive de la voiture dans les centres anciens.

Association parents d'élèves APEL Perrin Sainte-Trinité

L'association des parents d'élèves de l'école Perrin Sainte Trinité (19 rue Estelle, 86 rue d'Aubagne – 13001), a annexé au registre une pétition demandant une prise en compte par la collectivité des problématiques de sécurité aux abords de cette école. L'association demande concrètement d'installer des réducteurs de vitesse, de limiter la vitesse à 30 km/h aux abords de l'école, d'installer des panneaux signalétiques « zone scolaire » ou de le matérialiser sur la route, de mettre en plateau le côté impair de la rue Estelle et de matérialiser les passages piétons au niveau des intersections Estelle/Rome et Estelle/Palud.

Réponses apportées en séance publique

Concernant le projet de piétonnisation, Madame le Maire de secteur répond que l'objectif est la piétonnisation du cœur de ville avec création de pistes cyclables, de modes doux de transport et un travail concomitant sur l'organisation des livraisons. La réorganisation de la desserte en transports en commun est une question essentielle et épineuse à régler avec la RTM. Une Canebière sans voitures constitue la pièce maîtresse du projet. Le projet nécessite une étude globale, qui est en cours. Les services techniques précisent que les résultats seront connus fin 2018. Le processus s'opère cependant par étapes. Concernant Noailles, un certain nombre de rues ont été semi-piétonnisées permettant un partage de la voie publique. Les résultats de l'étude globale, qui seront concertés, auront évidemment des conséquences sur le projet Noailles. L'objectif est un centre-ville qui soit respirable, apaisé et dans lequel on puisse circuler de façon aisée. Tout est mis en œuvre pour arriver à des résultats le plus vite possible.

Sur la question du sens cyclable, un technicien de la Métropole répond que cette option du double sens cyclable est un compromis trouvé au regard de l'étroitesse des rues qui ne sont pas assez larges pour réaliser des pistes cyclables plus confortables. Dans la mesure où le trafic est modéré en termes de quantité et de vitesse le double sens cyclable reste relativement sécurisé, les usagers se voyant entre eux. Cette solution contribue à un meilleur partage de l'espace.

Concernant la matérialisation des passages piétons sur les rues récemment refaites (rue Paradis), le technicien de la Métropole répond que les passages piétons formalisés par des zébras sont remplacés par des plateaux traversant aménagés avec des pavés pour les matérialiser.

Concernant la question du respect des règles de stationnement et de vitesse de circulation, un technicien de la Métropole rappelle que le respect de la réglementation est une compétence de police que les aménagements de voies ne peuvent pas régler.

Thème n°3 : Gestion Urbaine de Proximité (Gestion des déchets, Organisation des livraisons)

Contributions écrites

Dans les registres, plusieurs personnes font état d'une amélioration récente de la propreté du quartier.

Une habitante souligne l'absence de volonté politique en matière de gestion des déchets.

Concernant l'implantation des conteneurs déchets, un participant s'interroge sur le fait qu'il y ait encore des conteneurs de surface sur l'espace public à Marseille, contrairement à d'autres villes qui les ont supprimés. Un autre participant pose la question du positionnement inadapté des conteneurs de surface et s'interroge sur le contenu de la proposition relative à l'implantation de locaux déchets, qui n'a pas été assez développée. Une contribution inscrite dans le registre approuve l'idée de créer des lieux de stockage des déchets à l'intérieur de locaux mais propose d'obliger les commerçants à s'organiser en aménageant leurs propres locaux dédiés.

Plusieurs citoyens ont exprimé leur préoccupation au sujet de la collecte des déchets et pose la question de l'emplacement de nouveaux points de collecte. Une commerçante souhaite savoir s'il est prévu un traitement spécifique des cagettes bois et plastique et s'il est envisagé une solution pour les emballages polystyrène.

Une autre contribution porte sur les conditions d'aménagement de la collecte de déchets organiques : « *oui aux composts, mais pas n'importe comment ni n'importe où* ».

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Le Conseil Citoyen recommande la mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction et valorisation des déchets par un accompagnement des changements de pratiques des commerçants, la mise en place d'ateliers rassemblant services techniques, commerçants et habitants, le soutien aux initiatives locales de compostage/recyclage, l'insertion qualitative des équipements de collecte dans un quartier patrimonial. Il appelle également de ses vœux une concertation et un accompagnement des acteurs locaux concernés par les propositions de réorganisation des livraisons, ainsi que des expérimentations des dispositifs proposés.

Thème n°4 : Habitat

Contributions orales

Une personne membre de l'Association « Un Centre-Ville Pour Tous » s'interroge sur le sens de l'attractivité défendue par les pouvoirs publics : est-elle au bénéfice de la population ou orientée vers les touristes ? Elle reprend les questions relatives à l'habitat formalisées dans le document distribué en séance.

Une autre personne s'inquiète d'une volonté de déloger les habitants actuels du quartier. S'agissant du parc privé ancien, la salle qualifie les logements de « *taudis* ».

Un conseiller départemental présent dans la salle évoque la politique municipale depuis 1995 sur la question de l'habitat indigne et de la lutte contre les marchands de sommeil qu'il juge très insuffisante.

Contributions écrites

Les problèmes de mal-logement ont été largement évoqués dans les registres.

Une habitante du quartier constate qu'à l'exception du projet d'équipement socioculturel et de la micro-crèche aucun projet n'est validé, notamment au regard de l'urgence d'une intervention sur la qualité / décence de l'habitat (soumise à une nouvelle étude), urgence d'intervention plusieurs fois évoquée dans les registres. Elle rappelle l'intervention de la Ville au titre du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) Centre-Ville Noailles, constate in fine le peu de résultat obtenu et s'interroge sur le nombre d'immeubles encore dégradés.

Une personne indique que les problèmes de logement sont récurrents à Noailles et que les logements privés du centre-ville sont en bien moins bon état que les logements sociaux. Elle rappelle également le problème de précarité énergétique et le montant exorbitant des loyers.

Des habitants insistent sur l'état de la saleté et de dégradation des appartements dans le quartier et alertent sur l'absence d'implication des propriétaires bailleurs malgré des loyers élevés. La problématique des punaises de lit est évoquée.

Un habitant regrette l'absence d'information sur les préemptions réalisées sur la place Halle Delacroix (objectif ?). Une commerçante demande plus de transparence sur le devenir des immeubles préemptés.

Une personne indique la nécessité de réhabiliter globalement l'immeuble du 15, rue Jean Roque.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

En matière d'habitat et de patrimoine immobilier, le Conseil Citoyen propose un engagement dans une politique ambitieuse de production de logements sociaux dans le bâti existant, d'améliorer la lutte contre les marchands de sommeil et d'accompagner les propriétaires volontaires dans leurs programmes de travaux, de mettre en place des outils de régulation du marché immobilier et de favoriser les programmes innovants.

Association Un Centre-Ville Pour Tous

L'association pose la question du projet municipal en matière de résorption de l'habitat indigne et insalubre depuis le début de la mandature et sur le quartier Noailles en particulier, notamment en référence au rapport Nicol de 2015. Elle pose la question de la planification dans le projet de PLUi en matière de logement social. Elle s'interroge enfin sur le périmètre de la première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée sur le centre-ville qui ne concerne pas encore le quartier Noailles.

Réponses apportées en séance publique

Concernant la production de logement social, un technicien de la Métropole rappelle que la ville de Marseille a approuvé en février 2017 un nouvel engagement municipal pour le logement qui privilégie notamment l'accès à la propriété et la production de logement social en acquisition / amélioration. En Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), où se situe Noailles, les subventions pour la production de logements sociaux ne peuvent être mobilisées qu'à travers un programme d'ensemble de renouvellement urbain approuvé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Etat.

L'acquisition des immeubles privés dégradés est un préalable à l'intervention des bailleurs pour produire du logement social, ce qui se traduit par des opérations de petite taille, générant d'importants déficits. Il est compliqué d'intervenir de manière massive sur des quartiers protégés d'un point de vue patrimonial. Transformer un logement privé en logement social coûte environ 50 000 euros de déficit pour la collectivité et nécessite de trouver des financements auprès de différents partenaires. Concernant la politique de lutte contre l'habitat indigne, ont été signés conjointement le 21 décembre dernier en présence du ministre de la Cohésion des Territoires, un nouveau protocole d'éradication de l'habitat indigne, un protocole de redressement des grandes propriétés dégradées et le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ils donnent le cap d'actions pour les prochaines années et mobilisent des financements.

La plupart des habitants du parc privé ancien de Noailles sont des locataires qui répondent aux critères d'attribution des logements sociaux institutionnels. Le parc privé dégradé dans lequel ils habitent, qui inclut la notion de « *taudis* », constitue un « *parc social de fait* ». L'objectif est de transformer ce parc social de fait en un parc social de droit, mais pas de faire partir les habitants. La loi impose à la collectivité d'avoir 25 % de logements sociaux. Aujourd'hui Noailles en compte 5%. La difficulté est de maîtriser des immeubles privés en vue de leur transformation. Il faut exproprier les marchands de sommeil, le juge des expropriations n'est pas toujours compréhensif et cela nécessite du temps et de l'argent.

Thème n°5 : Commerce, Attractivité

Contributions orales

Une personne regrette la perte d'attractivité du 1^{er} arrondissement et son incidence sur la valeur immobilière. Elle demande quelles actions concrètes sont programmées pour relancer cette attractivité (question des préemptions commerciales).

Une autre personne soulève la même question en soulignant l'augmentation de la vacance des locaux commerciaux en centre-ville.

Un Centre-Ville Pour Tous insiste sur la richesse, la spécificité et l'attractivité des commerces non franchisés présents sur le quartier Noailles.

Contributions écrites

Dans les registres, plusieurs participants observent que beaucoup de magasins du quartier sont fermés.

Une participante met en évidence l'importance des petits commerces en tant que « *levier économique* » pour la ville et la nécessité de « *garder cette mixité de commerces* ». Une commerçante souhaite également « *garder la diversité à Noailles* ». Le registre comporte une demande visant à installer dans le quartier de « *bons* » fromagers et volaillers en vue de diversifier l'offre existante.

Une personne propose la création d'une halle alimentaire, tout en veillant à ne pas concurrencer les commerçants locaux. Une autre propose de donner à la Halle Papère une vocation de halle dédiée aux spécialités marseillaises et produits de bouche.

Une habitante suggère d'organiser un concours d'étudiants en architecture et beaux-arts pour reconversion de la Halle Papère.

Un participant propose d'« *améliorer, réglementer et harmoniser (avec les bâtiments) les devantures commerciales* ».

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Sur la question du commerce, le Conseil Citoyen propose de contrôler les occupations commerciales afin d'assurer le respect de la réglementation (hygiène, acoustique), de favoriser l'implantation de petites terrasses et rappelle l'importance de maintenir le tissu commercial existant répondant aux besoins des habitants du quartier en préconisant à la collectivité d'engager un programme de soutien.

Association Un Centre-Ville Pour Tous

L'association pose la question de la politique municipale en matière de maintien du commerce traditionnel au regard des centres commerciaux nouvellement créés et propose la mise en place d'un programme d'intervention de type FISAC.



Réponses apportées en séance publique

Madame l'adjointe au maire déléguée au Commerce – Artisanat – Professions Libérales – Grand Centre-Ville répond que la possibilité de préempter les fonds de commerce et les baux commerciaux a été mise en place sur un petit périmètre du centre-ville depuis un peu plus de six mois. Cela permettra, par la maîtrise foncière des murs et des fonds, de relancer l'attractivité du centre-ville par une diversification de l'offre à travers des appels à projets. L'attractivité n'est pas seulement liée au commerce mais dépend également d'un travail sur le logement, la culture et les différents services, ce qui est l'objectif du plan Ambition Centre-Ville.

Selon la Chambre de Commerce, sur les 5 milliards d'euros de dépenses annuelles des Marseillais, 1 milliard sont dépensés hors Marseille avec les grandes surfaces installées en périphérie (Plan de Campagne, Aubagne, Les Milles et Vitrolles). Il est souhaitable de renforcer l'attractivité de la ville pour éviter de perdre ces retombées économiques. Il a ainsi été décidé d'agrandir cet hyper centre-ville pour obtenir un « *grand centre-ville* » allant des Terrasses du Port, jusqu'à Castellane et au Prado. Parallèlement, des partenariats ont été développés avec les associations de commerçants pour les associer à la démarche. C'est une politique commerciale qui, pour le moment, remplit son objectif. Madame l'adjointe souligne enfin l'importance de travailler aussi sur l'attractivité du centre-ville à travers la préemption des baux commerciaux.

Thème n°6 : Equipements publics

Contributions orales

Le besoin d'une école maternelle et d'une école élémentaire à Noailles est souligné à plusieurs reprises en réunion. Plusieurs participants, dont l'association un Centre-Ville Pour Tous ont exprimé leurs regrets quant à l'acquisition par un promoteur de l'ancienne école Saint-Thomas d'Aquin ; ce site était une opportunité pour créer une école. La préemption doit permettre d'éviter la perte de telles occasions. Un participant déplore l'absence de lieux où installer un équipement sportif.

Les besoins en accueil de la petite enfance (crèche) ont par ailleurs été mis en exergue, avec une critique sur l'insuffisance de la capacité d'accueil offerte par la micro crèche en projet.

Un conseiller départemental présent dans la salle intervient au sujet de la recherche de foncier pour les équipements (crèches, écoles, maisons pour tous...) et déplore que l'opportunité du foncier de Saint Thomas d'Aquin n'ait pas été saisie.

Contributions écrites

Une personne indique l'absence de lieux dans le quartier pour que les habitants puissent se réunir.

D'autres contributions rappellent le besoin en équipements visant plus spécifiquement les enfants et les jeunes : espaces verts, jeux d'enfants, terrains de sport (football et basket), espaces permettant d'accueillir des activités pour les jeunes en intérieur et en extérieur. Par ailleurs, une participante a soulevé la question d'éventuels projets d'équipements ciblés sur les personnes âgées.

Les autres suggestions portant sur les équipements et aménagements visent la création de toilettes publiques, l'amélioration de l'éclairage public ou encore l'installation de fontaines et points d'eau sur les places. Enfin, un participant a demandé la restauration de l'église de la Nef, située rue d'Aubagne.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Le Conseil Citoyen propose de prioriser la recherche de foncier pour l'implantation d'une école dans le quartier, notamment par l'exercice du droit de préemption urbain, de rénover les écoles et leurs abords (l'extension de l'école Chabanon est citée en exemple). Il regrette enfin l'absence de réflexion sur la reconversion de la Halle Papère.

Association Un Centre-Ville Pour Tous

L'association interroge sur la programmation des équipements publics nécessaires au quartier (amélioration des écoles, centre social, crèches, équipements sportifs...) et s'interroge sur la taille réduite de la première crèche programmée dans le quartier.

Réponses apportées en séance publique

Sur la question des crèches, un technicien de Soleam répond qu'un second lieu d'implantation de crèche est activement recherché en parallèle de la micro-crèche projetée au 61-63, rue d'Aubagne. Il est rappelé que la réglementation en la matière (Protection Maternelle Infantile - PMI) impose un certain nombre de critères difficiles de conjuguer sur le quartier (surface extérieure minimale par enfant, luminosité, disposition de plain-pied...).

Thème n°7 : Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles - 14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne

Contributions orales

Une personne originaire d'une ville du Nord s'étonne du décalage de calendrier entre la livraison prévue en 2021 des équipements sociaux et le besoin immédiat.

Contributions écrites

Au sujet du centre social en projet au Domaine Ventre, une remarque inscrite au registre alerte l'aménageur sur le problème de coexistence des flux piétons / voitures en cas d'utilisation du passage sous porche rue Moustier comme entrée du public. L'étage potentiellement ajouté au projet est présenté comme susceptible de dégrader l'éclairage des logements voisins.

Plusieurs personnes impliquées dans le domaine associatif regrettent l'absence de consultation des acteurs de terrain sur le contenu du projet social de l'équipement prévu (l'association Destination Familles est citée à plusieurs reprises, ainsi que les associations Dunes et Dar Lamifa). Le Conseil Citoyen signale également cette lacune et le risque de fragiliser les structures en place.

Un habitant regrette que les équipements sociaux ne puissent pas être livrés plus tôt. Une autre personne demande si les futurs équipements proposeront des espaces ouverts aux habitants.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Le Conseil Citoyen souhaite que les acteurs locaux soient concertés en amont de l'élaboration du cahier des charges des missions du futur équipement.

Association Le Nouveau Domaine Ventre

L'association formule 4 inquiétudes au regard de la création de l'équipement du Domaine Ventre : l'impact du projet sur la tranquillité résidentielle du Domaine Ventre ; la question de la cohabitation piétons / véhicules dans le passage sous porche rue Moustier et la gestion de l'accès sécurisé par grille au Domaine ; la question de l'utilisation de la cour intérieure privée le temps du chantier ; l'inquiétude liée à l'impact d'une surélévation potentielle sur les immeubles voisins (vue, lumière, exigüité...). L'association propose la création d'un groupe de travail associant services techniques et riverains du Domaine.

Thème n°8 : Communication et concertation sur les projets

Contributions orales

Une personne soulève la question de la confiance entre les pouvoirs publics et les habitants et souligne le problème de la réponse aux besoins réels par rapport aux stratégies économiques. Elle illustre le propos par la représentativité incomplète de la population du quartier à l'occasion de cette réunion publique. Plus tard, une autre personne exprime son sentiment d'un abandon délibéré des lieux destinés, selon elle, à justifier les transformations en cours.

Une personne attend des explications sur la prise en compte et les suites de cette concertation. Elle s'interroge sur son sens alors que trois candidats sont déjà retenus dans le cadre d'un concours d'architecte pour l'équipement socioculturel. La personne venant d'une ville du Nord (cf Thème équipement socioculturel) s'interroge sur l'absence de concertation préalable et de co-construction des projets.

Un conseiller départemental présent dans la salle, prenant l'exemple du marché des Capucins, signale que la concertation commence après le démarrage du chantier.

Enfin, une personne demande pourquoi la concertation n'a pas lieu sur Noailles et pourquoi le lieu officiel de concertation est situé rue Fauchier, dans le 2^e arrondissement.

Contributions écrites

Un habitant souligne qu'il s'est écoulé plus de trois ans entre les forums ouverts de 2014 et la restitution de l'étude.

Dans le registre, plusieurs contributions font état du peu de propositions concrètes et du manque d'ambition du projet : des déclarations d'intention renvoient à plus tard et à des études complémentaires. Une participante déplore que la seule proposition concrète pour 2018 porte sur un changement de sens de circulation. La réunion du théâtre Mazenod est qualifiée comme tenant plus du registre de l'information que de celui de la concertation. La même personne demande à ce qu'il y ait plus de concertation pour les études à venir sur chaque projet par exemple au travers d'ateliers pour « *avancer ensemble* » et « *favoriser l'adhésion des populations concernées sur les projets à venir* ».

Une personne trouve très regrettable que la concertation ne puisse se dérouler sur le quartier.

Un participant fait état de son sentiment d'être tenu « *à l'écart de l'avenir du quartier* » et estime que l'implantation du futur hôtel 4 étoiles pourra générer une « *conflictualité* » dans le quartier, qui n'existait pas jusqu'alors. Un autre participant estime quant à lui que la construction de l'hôtel ne pose pas de problème tant que la mixité sociale du quartier est conservée.

Contributions formalisées (sous forme de courriers ou pétition)

Conseil Citoyen des 1^{er} et 6^{ème} arrondissements

Le Conseil considère que les études lancées avec le groupement ETH/CERFISE/LEFUR Paysages auraient dû se poursuivre par une démarche de concertation continue. L'instance souhaite rencontrer la Soleam pour discuter de l'amélioration des démarches de concertation. L'organisme soulève des incertitudes sur la mise en œuvre effective de certaines propositions (gestion urbaine de proximité, piétonnisation, intervention sur l'habitat dégradé). Les principales préconisations du Conseil Citoyen portent sur les sujets suivants.

Association Un Centre-Ville Pour Tous

L'association appelle de ses vœux une concertation en continu avec les acteurs du territoire. Elle s'inquiète par ailleurs du retard que pourraient prendre les actions projetées compte tenu des études complémentaires nécessaires, au regard des urgences du quartier en matière d'habitat, d'équipements sociaux et de propreté. Elle regrette par ailleurs l'absence d'information sur le site de la Soleam et les conditions d'accueil dans le lieu dédié rue Fauchier.

Réponses apportées en séance publique

Sur la question de la procédure de concours d'architecte pour l'équipement socioculturel, un technicien de la Métropole répond que le projet lauréat sera retenu après la concertation publique. Les remarques apportées au cours de cette période seront étudiées et prises en compte dans la mesure du possible, le site en lui-même étant très contraint et peu adaptable. Des échanges ont déjà eu lieu avec les personnes directement concernées et se poursuivront tout au long du projet.

Sur la question du lieu d'exposition, un technicien de la Métropole répond que l'exposition publique était à l'origine pressentie en mairie de secteur et n'a pu s'y tenir en raison de son déménagement. Les autres possibilités de lieux d'accueil répondant aux critères de réception du public (Maison des Associations, Centre Dugommier et Bibliothèque Alcazar) n'étant pas disponible sur cette période, le lieu du 40, rue Fauchier (bâtiment municipal disposant d'un accueil continu sur la journée) s'est imposé.



5. ANNEXES

SOMMAIRE

1. Délibération métropolitaine URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016	P 33
2. Délibération métropolitaine URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017	P 39
3. Avis de concertation publique	P 45
4. Certificat d'affichage	P 47
5. Publications officielles	P 52
6. Courrier informatif	P 55
7. Affiche informative	P 57
8. Panneaux de l'exposition publique	P 59
9. Copie du registre N°1	P 69
10. Contributions annexées au registre N°1	P 79
11. Copie du registre N°2	P 110
12. Contributions annexées au registre N°2	P 121



ANNEXE 1

Délibération métropolitaine
URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 005-379/16/BM

■ **Grand Centre Ville - Dispositions relatives à la concertation publique dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville concédée à la SOLEAM - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets dans le pôle Nationale-Providence, les pôles de La Plaine et de Noailles à Marseille**

MET 16/583/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le centre-ville de Marseille qui se traduit déjà par une mutation positive du cœur de la cité.

Dans ce cadre, ont été approuvés par la Ville de Marseille le 25 octobre 2010, les principes stratégiques et les objectifs d'une opération de renouvellement urbain baptisée « Grand Centre Ville », visant à travers une action coordonnée ciblée sur 35 pôles d'intervention à l'intérieur d'un périmètre de cohérence de 1000 hectares :

- la production de logements nouveaux, neufs ou restaurés,
- la production de surface d'activités et d'équipements de proximité,
- la création et l'amélioration de voirie et d'espaces publics,
- le ravalement d'immeubles le long d'axes emblématiques,
- l'incitation à la réhabilitation de l'habitat privé par des aides financières et un conseil gratuit.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 005-379/16/BM

Cette délibération précise les moyens et les modalités opératoires envisagés qui prévoient notamment : diagnostics urbains, propositions d'action chiffrées, validation par un Comité de Pilotage constitué d'élus municipaux, validation des actions et consolidation de leur plan de financement, mise en œuvre des procédures pour la réalisation des projets de renouvellement urbains retenus.

Afin d'informer les habitants et les usagers sur cette opération et de recueillir leurs avis sur les objectifs poursuivis, une concertation publique générale, annoncée par voie de presse, s'est déroulée du 23 mai au 1er juillet 2011.

Elle s'est ouverte par une séance publique de présentation de l'opération, et poursuivie par des expositions durant un mois en mairie centrale et dans les quatre mairies de secteurs concernées.

Des registres mis à disposition dans les lieux d'exposition ont permis de recueillir les remarques, questions et observations des administrés mettant particulièrement en avant l'attente des habitants et usagers de voir améliorer :

- la propreté, par une réflexion globale sur le nettoyage, la collecte des déchets et la lutte contre la dégradation de l'espace public,
- le cadre de vie et le patrimoine, par la maintenance des espaces publics requalifiés, la végétalisation, la création d'espaces conviviaux et d'équipements de proximité, le traitement harmonieux des façades,
- la circulation, le stationnement et les transports, par l'augmentation de la capacité des parcs relais, une politique tarifaire des parkings publics plus favorable, le développement des modes doux pour rendre la place au piéton, l'amélioration de la desserte en transports en commun,
- la sécurité, par un renforcement des moyens et une meilleure adaptation des dispositifs, notamment pour prendre en compte des questions spécifiques telle la toxicomanie.

Au-delà des investissements, ce sont donc les questions de maintenance et de gestion urbaine qui jouent un rôle majeur dans la perception de la qualité de l'espace public et constituent l'attente principale des habitants et usagers en matière de requalification de leur cadre de vie.

Le mode opératoire de l'Opération Grand Centre Ville prévoit des concertations spécifiques pôle par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a étendu la concertation réglementaire aux opérations de renouvellement urbain.

Aujourd'hui, les actions proposées sur certains pôles opérationnels étudiés dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville appellent l'organisation de concertations spécifiques.

● **Pôle Nationale-Providence :**

Un projet mixte d'équipement public de proximité et de logements est envisagé sur un terrain sis 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens dans le 1er arrondissement.

Ce programme de reconstruction conforme aux préconisations de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) « Belsunce », s'est inscrit initialement au titre de la production de logements à prix maîtrisé dans le cadre du programme de renouvellement urbain contractualisé en 2010 avec l'ANRU pour la zone urbaine sensible Centre-Nord. S'il n'a pas été retenu au titre des subventions mobilisées, il n'en demeure pas moins un projet participant au renouvellement d'ensemble du quartier Belsunce.

Le programme de l'opération permettra de répondre à un besoin de locaux d'accueil pour des activités périscolaires et extrascolaires, mutualisables avec l'accueil d'associations du quartier, sans exclure a priori d'autres activités.

Les modalités de concertation proposées pour cette opération sont :

- . Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- . Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- . Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 005-379/16/BM

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

- Pôles Noailles

Une étude urbaine a été lancée sur 5 pôles du quartier Noailles afin de définir des axes d'intervention sur ce quartier historique de Marseille. La méthodologie proposée a permis d'associer les usagers, commerçants, résidents, riverains et associations du quartier à travers l'organisation de deux soirées de forums ouverts et de promenades urbaines en présence des habitants et usagers du quartier ainsi que des services techniques compétents. Il s'agissait de partager et enrichir le diagnostic pour définir des axes d'intervention.

Parallèlement, pour répondre à un besoin déjà connu et confirmé par le diagnostic urbain, un projet d'équipements publics de proximité est à l'étude sur deux sites complémentaires aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne. Ces équipements sont notamment destinés à un public jeune fortement représenté dans le quartier Noailles.

Les modalités de concertation proposées pour cette opération sont :

- .Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- .Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- .Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

- Pôles La Plaine

Une étude urbaine a été menée de fin 2012 à mi 2013 sur 5 pôles du quartier de la Plaine pour définir les axes d'intervention concourant à l'atteinte des objectifs de renouvellement urbain. La requalification de la Place Jean Jaurès est apparue, du fait de l'importance de son rôle et de son image, comme l'une des actions prioritaires à engager afin d'améliorer le fonctionnement urbain de l'ensemble du secteur pour restaurer l'aménité des quartiers environnants. Cette valorisation permettra d'inciter aux interventions sur le bâti privé, d'encourager la réaffectation et l'animation des rez-de-chaussée en pieds d'immeubles, de fluidifier les déplacements, de favoriser la diversité des usages tant diurnes que nocturnes...

Compte tenu de l'enjeu que représente la requalification de ce site et d'une volonté forte d'améliorer l'espace public majeur que constitue cette place riche d'histoire et de pratiques, la solution du concours de maîtrise d'œuvre a été retenue.

Ainsi, après un diagnostic de terrain auprès des usagers, commerçants, associations civiles et professionnelles, services techniques et gestionnaires, un programmiste a établi des propositions de pré-programme. Ces propositions ont constitué la base de travail de six ateliers de réflexion et de synthèse ouverts au public impliquant les usagers, commerçants et riverains durant les mois de novembre et décembre 2015.

Ces échanges avec la population ont nourri le programme. L'intégralité des comptes rendus de chacun des ateliers a été transmise aux équipes de maîtrise d'œuvre appelées à concourir.

Il est aujourd'hui nécessaire de continuer le processus de consultation par une concertation formelle dont les modalités sont :

- .Une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- .Des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 005-379/16/BM

.Une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 les opérations d'aménagements d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'un transfert à l'EPCI compétent dans la perspective de la mise en place à compter du 1er janvier 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'Opération Grand Centre Ville étant du nombre des opérations transférées, il incombe désormais à la Métropole Aix-Marseille Provence d'approuver les modalités des opérations de concertation publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil au Bureau de la Métropole
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 juin 2016.

Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016 relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations spécifiques pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;
- Qu'un certain nombre de projets ont vu leur programme affiné conformément aux modalités opératoires de cette opération, et sont mûrs pour être soumis à une concertation publique dont il convient de fixer les modalités ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 005-379/16/BM

Article 1 :

Est pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM sur le territoire de Marseille par convention notifiée le 20 janvier 2011 et dont elle est devenue concédante depuis le 1^{er} janvier 2016.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités de concertation publique précisées par le présent rapport pour les projets d'équipements publics et d'aménagement public entrant dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM, à savoir :

- le projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pôle Nationale-Providence 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1^{er} arrondissement.
- les projets d'équipement public de proximité complémentaires prévus aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne, dans le 1^{er} arrondissement.
- le projet de requalification de la Place Jean Jaurès, dans les 1^{er}, 5^e et 6^e arrondissements inscrit au programme des aménagements publics de l'Opération Grand Centre Ville.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016



ANNEXE 2

Délibération métropolitaine
URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017

Métropole d'Aix-Marseille-
Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Héléne LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Héléne GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 017-1822/17/CM

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 017-1822/17/CM

■ Approbation des modalités de concertations publiques pour des projets situés dans les pôles opérationnels des quartiers Belsunce et Noailles à Marseille 1er arrondissement

MET 17/2950/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations conjointes des 9 février 2009 et 19 février 2009, la Ville de Marseille et l'EPCI, alors Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ont approuvé un engagement renforcé pour le Centre-ville de Marseille actant le cadre des actions à conduire pour dynamiser son attractivité et affirmer sa centralité.

Le Conseil Municipal de Marseille a approuvé, le 25 octobre 2010, la mise en place de l'Opération « Grand Centre Ville » pour contribuer à cette requalification sur 35 pôles de renouvellement urbain, avec pour objectif :

- la production de logements nouveaux ou restructurés à remettre sur le marché locatif et d'accession à la propriété,
- la production de locaux d'activité et d'équipements,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés par un système incitatif auprès des propriétaires,
- le ravalement des immeubles le long d'axes emblématiques – Canebière, Athènes, Rome, Jean Jaurès, Puget, National, Tourette,
- la création de voiries et réseaux nécessaires à la viabilisation du foncier recyclable, et à l'embellissement de l'espaces publics existant pour stimuler l'investissement en renouvelant l'attractivité résidentielle, commerciale et touristique des quartiers centraux.

L'opération s'inscrit dans un périmètre de cohérence de 1 000 hectares au sein duquel doit être assurée une coordination avec les opérations sur les grandes infrastructures, telles la piétonisation du Vieux-Port et le plan-guide des espaces publics lié, les projets de rénovation urbaine du Centre Nord et de Saint-Mauront contractualisés avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), ainsi que les opérations pilotées par l'établissement public Euroméditerranée.

Cette opération d'aménagement a été concédée à la société publique locale d'aménagement SOLEAM.

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, cette concession a été transférée à l'EPCI compétent auquel s'est substituée la métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2016. La concession porte désormais le n°T1600914CO (ex-n°11/0136).

Le mode opératoire de l'Opération « Grand Centre Ville » prévoit des concertations spécifiques par pôle, au fur et à mesure de la définition des projets.

Par délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2016, le nouveau concédant a pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour l'opération « Grand Centre Ville ». Ont été approuvées à cette occasion les modalités de concertation pour les projets suivants :

- le projet mixte d'équipement public de proximité et logements du Pole Nationale-Providence 29-31, rue Nationale et les tènements mitoyens, dans le 1er arrondissement.

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 017-1822/17/CM

- les projets d'équipement public de proximité complémentaires prévus aux 14-18, rue Moustier et 44, rue d'Aubagne, dans le 1er arrondissement, impactant les pôles Ventre-Lieutaud et Arc-Palud
- le projet de requalification de la Place Jean Jaurès, dans les 1er, 5e et 6e arrondissements, issu de l'étude urbaine sur les pôles Curiol, Trois Rois, Olivier-Ferrari, Nau, Bons Enfants.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre le processus de consultation par l'organisation de concertations pour les projets suivant :

Quartier Belsunce :

- Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence

Le pôle Nationale-Providence marque un jalon dans le parcours de la rue Longue des Capucins, une voie traversante historique du quartier Belsunce, et son épine dorsale Nord-Sud vers la Canebière.

Ce pôle inclut :

- l'îlot des Bains avec l'ancien parking du commissariat et un hammam en ruine,
- le parking de la Providence, derrière la BMVR.

En complément du projet de restructuration de l'îlot des Bains par une opération mixte prévoyant un équipement de proximité et des logements en "accession" déjà entériné, la requalification du parking de La Providence constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du quartier.

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation.

La concertation portera notamment sur les usages attendus pour cet aménagement sur la base du diagnostic et des propositions établis par le programmiste missionné.

- Pôle Nadar-Pouillon : mise en valeur et usage du Cœur d'îlot des Récollettes et restauration immobilière

Il s'agit de revaloriser l'îlot des Récollettes, où des investissements ont déjà permis de mettre en valeur une partie du patrimoine architectural et historique, en poursuivant les interventions qualifiantes notamment à travers :

- la mise en valeur de l'environnement du Mémorial de la Marseillaise
- la réouverture de la cour du couvent curetée avec des fonds du FEDER,
- Le traitement d'immeubles remarquables en particulier les vestiges du couvent et du parvis de son église par une opération de restauration immobilière.

La concertation portera en particulier sur les accès et l'usage de la cour du couvent et la mise en valeur du patrimoine historique.

Quartier Noailles :

- Pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis-Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate

L'étude urbaine lancée sur cinq de ces pôles a permis de déterminer des axes d'intervention possibles en associant usagers, commerçants, résidents, riverains et associations à travers deux forums et des promenades urbaines associant les services techniques compétents. En complément du projet de création d'équipements publics de proximité développé parallèlement visant particulièrement les jeunes du quartier qui fera l'objet d'une concertation spécifique, il convient d'organiser une restitution :

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 017-1822/17/CM

- des orientations de l'étude constituant un plan-guide pour Noailles, en particulier les propositions concernant la gestion urbaine,
- de la programmation de la requalification des espaces publics,
- de la stratégie d'intervention sur le bâti en matière d'incitation à la réhabilitation, de lutte contre l'habitat indigne et de production de logements diversifiés, notamment par la maîtrise foncière d'intérêt public.

Pour les actions décrites ci-dessus par sites opérationnels, les modalités de concertation adoptées consisteront en :

- une exposition publique des documents explicitant le projet pendant un mois, dans un lieu public.
- des registres mis à disposition du public, permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers.
- une permanence technique, dont le calendrier sera précisé dans l'avis public, permettant d'apporter des explications et répondre aux questions.

Les dates et lieux de l'exposition seront portés à la connaissance du public par un avis qui sera publié dans deux journaux locaux, affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et mis en ligne sur les sites internet des collectivités concernées.

A l'issue de chaque concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante compétente. Une synthèse du bilan de la concertation sera consultable en ligne sur le site internet indiqué par les collectivités concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération d'aménagement « Grand Centre Ville » concédée à la SOLEAM et transférée à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016 relève d'une logique de renouvellement urbain ;
- Qu'il convient de poursuivre le processus de communication et d'échange par des concertations par pôle ou groupes de pôles pour les projets entrant dans le champ de cette opération, au fur et à mesure de leur définition préalablement à leur mise en œuvre ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
URB 017-1822/17/CM

- Que certains projets ont vu leur programme affiné conformément aux modalités opératoires de cette opération, et sont prêts à être soumis à une concertation publique dont il convient de fixer les modalités.

Délibère

Article unique :

Sont approuvées les modalités de concertation publique précisées par le présent rapport pour les opérations conduites par la SOLEAM dans le cadre de l'Opération « Grand Centre Ville » :

- Pôle Nationale-Providence : Aménagement de la Place de la Providence

Cette intervention propose la suppression du parking de surface au bénéfice d'un aménagement d'espace public végétalisé de type square, conforme aux préconisations environnementales de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) : il s'agit d'envisager la plantation d'arbres de haute tige en pleine terre pour adopter des mesures de lutte contre le réchauffement climatique par végétalisation.

- Pôle Nadar-Pouillon : Mise en valeur et usage du Coeur d'îlot des Récollettes et Restauration Immobilière

Cette intervention consiste en une série d'actions permettant de revaloriser l'îlot des Récollettes par : la mise en valeur de l'environnement du Mémorial de la Marseillaise ; la réouverture aux usages de la cour du couvent ; la restauration immobilière du bâti constituant les vestiges du couvent et de son église déclassée.

- Pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis-Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate

Restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles, et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Avril 2017



ANNEXE 3

Avis de concertation publique



AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

Opération Grand Centre Ville Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles Marseille 1^{er} arrondissement

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2° et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

40, rue Fauchier

13002 Marseille

du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus

9H00 - 12H00 et 13H30 – 16H30

A compter du 23 janvier 2018, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans un bureau du rez-de-chaussée au 40, rue Fauchier – 13002 Marseille :

- Les mardis matin de **9h à 12h00** et jeudis après-midi de **13h30 à 16h30** du 23 janvier 2018 au 22 février 2018

Une **réunion publique de présentation** des projets en présence de Madame Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et de M. Chenoz, Président de la SOLEAM, se tiendra le :

Mercredi 24 janvier à 18h00

Théâtre Mazenod

88, rue d'Aubagne

13001 Marseille



ANNEXE 4

Certificats d'affichage



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Laëtitia CAPACCIO, Directeur des Ressources Partagées de la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat de la Ville de Marseille, certifie que :

- **L’avis de concertation publique (pris en application des délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017) - Opération « Grand Centre Ville » - Quartier Noailles et Équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles sur le territoire de la commune de Marseille (1er arrondissement).**

a été affiché, en Mairie de Marseille, à la Délégation Générale de l’Urbanisme, de l’Aménagement et de l’Habitat (40, rue Fauchier 13002 Marseille) et publié sur le site Internet de la ville de Marseille.

Du 9 janvier 2018 au 23 février 2018 inclus.

Fait à Marseille, à la Délégation Générale
Urbanisme, Aménagement et Habitat
Le 26 Février 2018

Pour le Maire, par délégation
Le Directeur
des ressources partagées

Laëtitia CAPACCIO



LE MAIRE
Ancien Ministre
Vice-président honoraire du Sénat
Président de la Métropole
Aix-Marseille Provence

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
N°17/484

Le Maire de Marseille, Ancien Ministre,
Vice-président honoraire du Sénat, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, certifie que :

L'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'OPÉRATION « GRAND CENTRE VILLE » - QUARTIER NOAILLES ET ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE NOAILLES, À MARSEILLE DANS LE 1^{ER} ARRONDISSEMENT

a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville

DU 9 JANVIER 2018 AU 23 FÉVRIER 2018 INCLUS

Fait à Marseille en l'Hôtel de Ville,
Le 26 février 2018

**Pour le Maire par délégation,
La Responsable du Service Assemblées et Commissions**


Nathalie CORREZE

Hôtel de Ville – 13233 Marseille Cedex 20 – Tél. : 04 91 55 11 11



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
N°17/484

Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements
de la Ville de Marseille
certifie avoir fait afficher
à la Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

DU 9 JANVIER 2018 AU 23 FÉVRIER 2018 INCLUS

**L’AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE CONCERNANT L’OPÉRATION
« GRAND CENTRE VILLE » - QUARTIER NOAILLES ET ÉQUIPEMENT
SOCIOCULTUREL À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE NOAILLES,
À MARSEILLE DANS LE 1^{ER} ARRONDISSEMENT.**

Fait à Marseille,
Le 26 février 2018

Le Maire d'Arrondissements

Sabine BERNASCONI

Par déléation

Le Directeur Général des Services

Alain BONNARDEL



Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Marseille le, 13 MARS 2018

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Claude GAUDIN, certifie que, l'Avis de concertation publique relatif à l'opération Grand Centre-Ville, quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle, à Marseille 1^{er} arrondissement, a été affiché du 9 janvier 2018 au 23 février 2018 inclus, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Jean-Claude GAUDIN



ANNEXE 5

Publications officielles

PROVENCE



Alix est surtout spécialisée dans la coupe hommes. PHOTO: C. PASCOT

Pour Alix, l'apprentissage ne fait pas de pli

Formation

Formée en alternance au CFA Roger-Para, Alix Darles est vice-championne du monde de coiffure.

La chambre des métiers et de l'artisanat a récompensé hier la jeune fille, bel exemple de promotion de la filière de l'apprentissage.

MARSEILLE

À 20 ans, il y en a beaucoup qui ne savent pas encore ce qu'ils voudraient faire comme métier. D'autres, à l'inverse, ont une vocation et, à cet âge-là, ont déjà fait un bout de chemin professionnel. C'est le cas d'Alix Darles. La jeune fille a été sacrée, en septembre dernier à Paris, vice-championne du monde de coiffure en individuel et par équipes. Un CV qui fait la fierté de tous ceux qui l'entourent. Notamment ses formateurs.

« C'est un talent à l'état pur une tête marseillaise », décrit Didier Castanier, directeur du centre de formation des apprentis (CFA) Roger-Para. C'est ici sur le Prado à Marseille, où chaque année quelque 300 apprentis sont formés à la coiffure, qu'était organisée hier une cérémonie en l'honneur d'Alix. Ce-la fait déjà six ans qu'elle étudie l'art de la coupe de cheveux. Après un CAP et un brevet professionnel, Alix est en dernière année de brevet de maîtrise. « J'ai tout de suite eu son potentiel, c'est rare de voir un élève qui a le choix pour faire son apprentissage », témoigne Eric Magna, gérant du salon Hugo coiffure à Salade-Prévence où Alix est en apprentissage depuis près de cinq ans.

Une filière de formation qui est « une voie de l'excellence », selon Monique Cassar, présidente de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). L'institution a d'ailleurs

remis un chèque de 500 euros à la prometteuse coiffeuse. Le président régional, Jean-Pierre Galvez, avait aussi fait le déplacement. Peut-être parce qu'il est lui-même coiffeur. « Je suis fier d'avoir choisi la voie de l'apprentissage pour construire ma vie professionnelle, vante-t-il. Quelle meilleure formation où 80% des jeunes trouvent un poste directement après leur formation. » La CMA forme quelque 5 000 jeunes par an alors que la région compte 144 000 artisans.

« Il faut arrêter de dévaloriser ces métiers »

« Longtemps, les métiers de l'apprentissage ont été tirés vers le bas, aujourd'hui on les revalorise, se réjouit Valérie Colasseux, présidente du CFA et de l'union nationale des entreprises de coiffure en Para. Ce sont des secteurs porteurs, il faut qu'ils fassent rêver. En Allemagne, par exemple, c'est l'apprentissage qui prime. » Le parcours d'Alix est en tout cas un sacré coup de projecteur pour l'apprentissage. Une voie que l'insécurité définit autour d'elle. « Il faut arrêter de dévaloriser ces métiers, juge la jeune Marseillaise. J'ai toujours voulu être coiffeuse, mes parents ne m'en ont pas dissuadée mais m'ont emmenée dans plein de salons étudiants où si notre chose m'intéressait. » Elle se demandait ce qu'elle faisait là », sourit Thierry, son père, fièrement fier de sa fille.

Alix, en véritable passionnée, a transformé une chambre de la maison familiale à Grans en salle d'entraînement avec des têtes à coiffer. « Je m'entraîne aussi une fois par mois à Paris avec l'équipe de France », ajoute-t-elle. Si elle ne s'est pas encore fixé de carrière professionnelle, Alix a en tête un objectif cette année : briller aux Euroskills de la coiffure, sorte de championnats d'Europe, en septembre à Budapest (Hongrie).

Florent de Costier
fdecostier@cmamarseille.fr

DIGNE-LES-BAINS Gendarmes à temps partiel mais gendarmes à part entière

Ils s'appellent Karine, 28 ans, éleveuse de chiens, Julien, 31 ans, employé des Chemins de fer de Provence, Mélissa, cuisinière, 27 ans. Ils ont prêté serment hier au palais de justice de Digne-les-Bains en tant qu'auxiliaires de police judiciaire. « Le bénéfice que vous portez est le regard des prérogatives et de vos devoirs », a dit Stéphane Kellenberger, procureur de la République. « Vous êtes un véritable renfort à l'organisation des secours et du traitement d'événements plus dramatiques », rappelait Jean-Paul Risterucci, président du tribunal de grande instance. Ils sont 100 auxiliaires de la gendarmerie dans les Alpes-de-Haute-Provence (AHP), tous grades confondus, de 17 à plus de 60 ans dont 15% de femmes, à faire partie de la réserve opérationnelle du groupement de gendarmerie des AHP. Ces militaires « occasionnels » reçoivent une formation et un entraînement spécifiques et doivent, au moins une fois par an, passer une visite médicale et participer à deux journées de réactualisation des connaissances. Avec pour « objectif de mettre en valeur l'esprit de défense et de service public apporté à la sécurité intérieure à destination du public », a commenté le colonel Hervé Heurtaud, conseiller réserve, qui a accompagné les nouveaux au palais de justice avec le lieutenant-colonel Thomas Lecorvaisier, commandant en second du groupement des AHP, engagé dans un plan ambitieux de recrutement de qualification professionnelle de ses réservistes. Plusieurs mesures incitatives sont en place : allocations et primes pour les réservistes, réduction d'impôts pour les entreprises. L'obtention après formation de la qualité d'agent de police judiciaire adjoint procède aussi de cette démarche.

Des volontaires issus d'une vingtaine de catégories socio-professionnelles et qui ont été mobilisés notamment sur le plan Vigipirate, les catastrophes comme le Train des Pignes, le crash de l'Airbus 330, des événements sportifs mais aussi la sécurisation de zones touristiques... Une dizaine de ces réservistes renforcent en fait quotidiennement les unités d'active du groupement. « Depuis la professionnalisation des armées, la réserve militaire est passée d'une réserve de masse, issue de anciens appelés de contingents, à une réserve de volontaires sélectionnés, les forces armées disposent désormais d'une réserve qui répond à un besoin de renforcement de leur capacité », ajoutait le colonel Heurtaud. B.F.



Les 14 nouveaux réservistes au tribunal de grande instance. PHOTO: B.F.



Carol FAORO
Consultant immobilier
07.70.15.85.92
cfaoro@effcity.com

ESTIMEZ VOTRE BIEN
EN LIGNE / A DOMICILE
GRATUIT ET IMMEDIAT

www.effcity.com/taoro/
agence Marseille - Hôtel de ville

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

MARSEILLE	VIEUX DES SALES	MARTIGUES
Marchés publics : TEL 04 91 87 91 89 marseille@annoneffcity.fr	Vie des sociétés : TEL 04 91 87 91 34 vieuxdes@annoneffcity.fr	TEL 04 42 41 30 41 martigues@annoneffcity.fr

MÉTROPOLITAIN
AIX MARSEILLE PROVENCE

TERritoire
MARSEILLE PROVENCE

**AVIS
CONCERTATION PUBLIQUE**
Opération Grand Centre Ville
Quartier Noailles et Equipement socioculturel
à vocation intergénérationnelle Noailles
Marseille 1er arrondissement

Par délibérations n°URB 035-379/16/0M du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2° et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- « projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Mouslier site Domaine Verre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- « quartier Noailles (pôles Casabière-Feuillants, Noailles-Capucins, Béranides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Verre Liestaud et Fontaine de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la médiation des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, du **lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », consociée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents expliquant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat
40, rue Fauchier
13002 Marseille

du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus
9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

A compter du 23 janvier 2018, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans un bureau du rez-de-chaussée au 40, rue Fauchier - 13002 Marseille :

- - Les mardis matin de 9h00 à 12h00 et jeudis après-midi de 13h30 à 16h30, du 23 janvier 2018 au 22 février 2018

Une réunion publique de présentation des projets en présence de Madame Le Maire des 1er et 7ème arrondissements et de M. Chonoz, Président de la SOLEAM, se tiendra le :

Mercredi 24 janvier à 18h00
Théâtre Mazard
83, rue d'Aubagne
13001 Marseille

120496

Les petites annonces sont dans
la Marseillaise

Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

53



PÔLES
NOAILLES

À Marseille, le 8 janvier 2018

Opération Grand Centre-Ville - Concertation publique - Quartier Noailles et Équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles

Dans le cadre du projet de requalification du quartier Noailles, s'inscrivant dans le périmètre de l'opération Grand Centre-Ville, une concertation publique va être lancée le 22 janvier 2018 et durera un mois, jusqu'au 23 février 2018 inclus.

En ouverture de cette concertation, nous vous invitons à assister à **une réunion publique au Théâtre Mazenod situé 88 rue d'Aubagne, 13001 Marseille, le 24 janvier 2018 à 18 heures.**

Cette rencontre permettra de vous présenter les grandes orientations projetées sur les thématiques de l'habitat, la gestion urbaine de proximité, la circulation et le stationnement, les espaces publics, les équipements, et de préciser les lignes directrices des interventions que la Ville et la Métropole souhaitent mettre en œuvre. Nous serons heureux de votre participation à ces échanges.

En complément et durant toute la période de concertation nous vous précisons que, des panneaux de présentation du projet et un registre visant à recueillir vos observations et interrogations seront mis à votre disposition à la **Direction Aménagement et Habitat** :

40, rue Fauchier - 13002 Marseille
du 22 janvier au 23 février 2018 inclus
9h00-12h00 et 13h30-16h30

En outre, à compter du 22 janvier 2018, une permanence permettant de vous apporter des explications et de répondre à vos questions, sera assurée par un technicien au rez-de-chaussée de la Direction Aménagement et Habitat les mardis matin de 9h00 à 12h et les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Sabine Bernasconi
Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

Monsieur Gérard Chenoz
Président de la Soleam





ANNEXE 7

Affiche informative



CONCERTATION PUBLIQUE
Quartier Noailles
et Équipement socioculturel
à vocation intergénérationnelle
Noailles

PÔLES
NOAILLES

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION

24 janvier 2018 - 18h
Venez nombreux !



THÉÂTRE MAZENOD
88 Rue d'Aubagne
13001 Marseille

EXPOSITION

Du 22 janvier au 23 février 2018 inclus
Exposition avec panneaux d'information et
registre mis à disposition des visiteurs.



DIRECTION AMÉNAGEMENT ET HABITAT
40 rue Fauchier 13002 Marseille
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

PERMANENCES TECHNIQUES

À compter du 22 janvier 2018
Tous les mardis matin de 9h00 à 12h et les jeudis après-
midi de 13h30 à 16h30, pour répondre à vos questions.



DIRECTION AMÉNAGEMENT ET HABITAT
40 rue Fauchier 13002 Marseille
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30





ANNEXE 8

Panneaux de l'exposition publique



UNE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT POUR REQUALIFIER LE CENTRE-VILLE DE MARSEILLE : L'OPÉRATION GRAND CENTRE-VILLE



L'Opération Grand Centre Ville est une opération de renouvellement urbain confiée à la Soleam qui porte sur 25 pôles prioritaires et qui a pour but :

- la production de logements nouveaux ou restructurés en locatif ou en accession,
- la production de locaux d'activité et d'équipements de proximité,
- la création de voiries et l'embellissement des espaces publics existants,
- l'amélioration d'immeubles et de logements privés.



PÔLES
NOAILLES

L'ÉTUDE URBAINE - CADRE ET OBJECTIFS

CADRE DE L'ÉTUDE

L'Opération Grand Centre Ville, lancée en 2011 par la ville de Marseille, a pour objectif de réhabiliter et revitaliser le centre-ville de Marseille. Programmée sur 15 ans, cette opération a été confiée à la SOLEAM, aménageur de la ville de Marseille et désormais de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'intérieur de ce périmètre, 35 pôles ont été identifiés comme nécessitant une intervention publique compte tenu de leur état de vétusté, leur potentiel d'évolution ou leur situation stratégique.

Identifiés comme prioritaires, les pôles de Noailles ont fait l'objet d'une étude urbaine multithématique afin de définir des orientations d'intervention et d'identifier les leviers d'actions nécessaires à la requalification de ce quartier historique de Marseille.

Une équipe pluridisciplinaire, composée d'architectes urbanistes (Territoires et Habitat), de sociologues (Carlièse), d'un expert en évaluation immobilière (Germain Barrau) et d'un architecte paysagiste (Dominique Le Fur), a été retenue pour conduire cette étude transversale.

Cette étude, qui a abordé des thématiques diverses (Urbaine/Paysagère, Sociale/Habitat, Bâtiment/Architecture, Espace public/Environnement, Équipements, Commerces et Déplacements), s'est déroulée en 4 phases.



LES ÉTAPES L'ÉTUDE URBAINE

PHASE N°1	PHASE N°2	PHASES N°3 ET 4
Réalisation d'un diagnostic Démarche Participative	Définition de projet Noailles	Préparation d'outils opérationnels Charte/Agenda d'opération

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La phase diagnostic s'est appuyée sur une véritable démarche participative associant habitants du quartier, associations, commerçants et services techniques gestionnaires. Un forum ouvert, organisé les 2 et 3 décembre 2014, a permis de recueillir les avis et propositions des habitants et usagers de Noailles.

Ces échanges ont permis de nourrir le diagnostic et d'orienter le choix des thématiques abordées dans l'étude.

Cette démarche participative s'est aussi poursuivie dans le cadre de l'élaboration du projet par l'organisation de deux balades urbaines (avril 2015), qui ont permis d'éprouver les orientations de l'équipe sur les sujets de la circulation/stationnement et de la gestion des déchets. Elles ont eu pour objectif d'affiner le diagnostic et de faire évoluer les propositions en concertation avec les habitants, les usagers et les services techniques gestionnaires.



FORUM OUVERT - DÉCEMBRE 2014

Quels projets pour Noailles ?

La parole est à vous !

FORUM OUVERT
au Daki Ling
41 rue d'Alsace 13013 Marseille
2 et 3 décembre à partir de 17h



BALADE URBAINE THÉMATIQUE CIRCULATION / STATIONNEMENT - AVRIL 2015



BALADE URBAINE THÉMATIQUE DÉCHETS - AVRIL 2015





PÔLES NOAILLES

DU DIAGNOSTIC AUX GRANDES ORIENTATIONS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

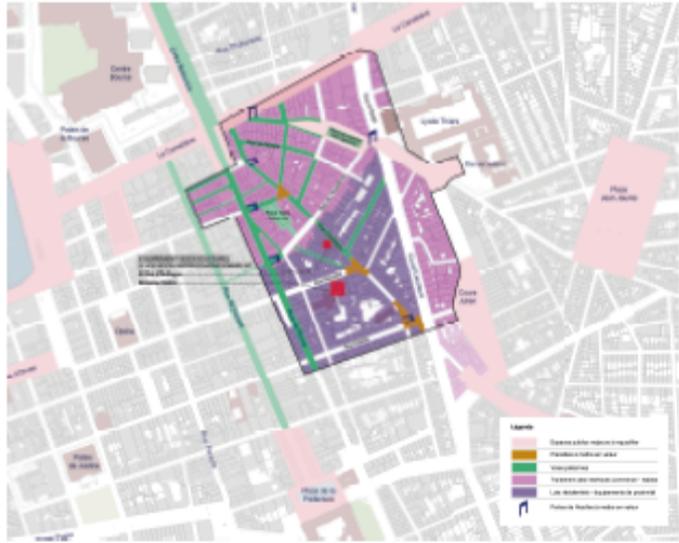
- Identifié comme le quartier le plus dense de la Ville, Noailles se caractérise par :
- un espace contraint dont la morphologie urbaine (forte densité, absence de cours d'îlots dégagés, étroitesse des rues) génère des conditions d'habitat difficiles
 - une vacance résidentielle élevée (14 % des logements) et un bâti dégradé (20% d'immeubles en état médiocre d'entretien et 27% d'immeubles dégradés)
 - de nombreux conflits d'usage et des difficultés de gestion urbaine de proximité générés notamment par une activité commerciale intense
 - un fort déficit en équipements publics, particulièrement en direction des enfants et des jeunes
 - un manque important d'espaces publics et de loisirs
- Noailles concentre néanmoins de nombreux atouts :
- une identité forte : le « ventre de Marseille », quartier historique emblématique du centre-ville
 - une localisation idéale dans l'hyper-centre :
 - à proximité des réseaux de transports en commun et des grands équipements culturels, scolaires et universitaires
 - à l'intersection d'espaces publics remarquables (Vieux Port, Cours Julien, place Jean Jaurès)
 - une activité commerciale majeure et très diversifiée
 - un tissu associatif dynamique et investi

Ces éléments conjugués confèrent à ce quartier un fort potentiel, à mettre en valeur.



LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET

- **Requalifier, apaiser et libérer l'espace public**
- Réduire la place de la voiture à l'essentiel et limiter la circulation de transit
- Traiter les espaces publics remarquables (place Marché des Capucins, place Halle Desazerois)
- Mettre en valeur la rue d'Autagne par le traitement des parcelles qui la jalonnent
- Relier et désenclaver le quartier par la mise en valeur de ses portes d'entrée
- **Renforcer la gestion urbaine de proximité (gestion des déchets, organisation des livraisons)**
- **Améliorer la qualité de l'habitat**
- **Doter le quartier d'équipements publics de proximité notamment à destination des enfants et des jeunes**





L'ESPACE PUBLIC

ÉTAT DES LIEUX D'UN QUARTIER TRÈS DENSE

Une répartition inégale des espaces :

- 75 % d'espace bâti
- 21 % d'espace public (voies, places et placettes), surchargé de fonctions : circulation, stationnement, livraisons, conteneurs de surface, activité commerciale intense...
- 5 % d'espace privé non bâti (cours, jardins, cours d'îlots)

La densité de l'habitat conjuguée à une forte densité commerciale génère une saturation de l'espace public offrant très peu d'espaces de respiration pour les habitants du quartier.

REQUALIFIER, APAISER ET LIBÉRER L'ESPACE PUBLIC

Afin de conférer une véritable place aux piétons et mettre en valeur les espaces remarquables, il est prévu une intervention forte sur les espaces publics à travers :

- La requalification programmée des places de Marché des Capucins et Halle Delacroix (maîtrise d'ouvrage Métropole Aix Marseille Provence)
- Le repérage de lieux nécessitant une mise en valeur :
 - les 3 placettes qui ponctuent la rue d'Aubagne, afin de leur conférer un usage plus polyvalent, de convivialité, de détente et d'échange
 - les portes d'entrée du quartier, afin de le reconnecter aux espaces publics environnants en marquant son identité et la lisibilité des circulations piétonnes (perceptions et vues, mobilier urbain, parvis, mise en lumière...)
- La poursuite du traitement des voies en plateaux usiques

Cette requalification de l'espace public s'inscrit dans un objectif d'amélioration de la gestion urbaine de proximité par le biais de propositions d'actions sur les livraisons, la collecte des déchets ainsi que sur la circulation et le stationnement au travers d'un véritable projet de piétonisation du quartier. Par ailleurs, la requalification du Cours Liebaud est programmée avec un démarrage prévisionnel des travaux début 2019 (maîtrise d'ouvrage Métropole Aix-Marseille Provence).



ENCOURAGER LA VÉGÉTALISATION DES RUES

Un certain nombre de rues du quartier Noailles ont été spontanément végétalisées par les habitants et les associations du quartier (Chateaurouge, Ars, Aubagne, Place Homère). A travers l'adoption d'une Charte de Végétalisation de l'espace public et la délivrance d'un « Visa Vert », la Ville a souhaité accompagner et soutenir les habitants dans leurs initiatives et promouvoir les actions collectives en faveur de l'embellissement du cadre de vie. Le projet de piétonisation du quartier, par l'apaisement des rues, pourra favoriser le développement de nouvelles initiatives habitantes sur l'ensemble du quartier.

DE L'ÉTUDE URBAINE AUX INTENTIONS DE PROJET

PÔLES NOAILLES

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

LE CONSTAT

Quartier résidentiel animé et attractif en raison de son marché et de la diversité de ses commerces, marqueurs de son identité, Noailles est fréquenté par de nombreux usagers et touristes. Situé à l'intersection d'espaces publics remarquables tels que le Vieux Port, la Canebière et le Cours Julien, particulièrement bien desservi en transports en commun, il joue un rôle central dans les liaisons piétonnes du centre-ville.

- Le quartier est également caractérisé par :
- Une circulation véhicules inadaptée à l'étroitesse des rues et l'activité commerciale intense
 - Des traversées piétonnes peu confortables et difficiles
 - Un faible taux de motorisation des habitants du quartier
 - Un stationnement de surface peu utilisé par les résidents
 - Des parkings publics à proximité (Cours Julien, Général de Gaulle, Félix Barret, Jean Jaurès) offrant au total 2340 places de stationnement
 - Une problématique des livraisons en l'absence d'une organisation adaptée occasionnant de la gêne, voire de la dangerosité et de l'insécurité pour les piétons comme pour les livreurs

Au-delà de diagnostic, la nécessité de libérer l'espace public a été clairement identifiée comme une priorité par les habitants et usagers de quartier lors de forums ouverts et des balades urbaines.



ÉTAT DES LIEUX

LE PROJET

La réflexion s'est rapidement orientée vers un projet de piétonnisation du quartier afin de libérer et d'apaiser l'espace public en réduisant la place de la voiture à l'essentiel, en limitant le stationnement et la circulation de transit.

Une grande partie des voies du quartier (en vert sur le plan) pourrait être piétonnisée, les autres voies (en jaune sur le plan) étant maintenues circulées en permanence. Les livraisons seraient autorisées le matin.

La piétonnisation

Les voies piétonnisées restent accessibles aux véhicules le matin, sur plage horaire. L'accès est garanti 24 heures sur 24 pour les ayants-droits permanents (propriétaires de garages et personnes bénéficiaires d'une carte GIC, GIC) et pourra être autorisé à titre exceptionnel (travaux, déménagement, etc.).

Zoom sur le marché des Capucins

- Accès libre des maraîchers à la place le matin, sur plage horaire
- Maintien des places de stationnement réservées aux maraîchers de part et d'autre de la Halle Papère
- Abaissement des bornes en fin de marché pour permettre la sortie des forains par la rue des Faulxants



PROJET

UN PROJET INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE PLUS LARGE DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE

Par délibération du 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre complète pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille afin d'améliorer le partage au profit des piétons et de créer un vaste espace cohérent et livable, propice à la mobilité. Cette étude portera, notamment, sur la mise en œuvre d'une piétonnisation complète ou partielle par îlots bornés homogènes, autorisant l'accès des véhicules à certaines plages horaires de la journée ainsi que la définition des règles nécessaires au bon fonctionnement, à l'entretien et la gestion urbaine de ces espaces.

Pour ce faire, une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire sera désignée courant 1^{er} semestre 2018 afin de définir une trame circulatoire cohérente sur l'ensemble des secteurs concernés ainsi qu'une programmation des investissements, et ce préalablement aux missions classiques de maîtrise d'œuvre.

Le projet de piétonnisation de Noailles sera ainsi intégré et priorisé dans le cadre de cette étude dont les premiers résultats sont attendus au début de 2^e semestre 2018, pour une mise en œuvre prévisionnelle en 2018.

PROPOSITION DE LA MÉTROPOLÉ À COURT TERME POUR LIMITER LA CIRCULATION DE TRANSIT DANS LE QUARTIER NOAILLES

Dans l'attente des résultats de l'étude globale, il est proposé de mettre en œuvre des mesures rapides, en 2018, afin d'apaiser le quartier en termes de circulation. Pour ce faire, l'inversion d'une partie de la rue d'Aubagne, entre la rue Vacon et la rue de l'Académie, permettra de limiter la circulation de transit (Sud/Nord). L'accessibilité au secteur depuis le Cours Liebaud restera possible via les rues de l'Académie et Pollak. L'ensemble des voies du quartier garderont leur statut actuel et resteront pour la plupart circulables, mais l'attractivité en termes de transit sera fortement réduite.



PROPOSITION D'INVERSION DE SENS DE LA CIRCULATION - RUE D'AUBAGNE





DE L'ÉTUDE URBAINE AUX INTENTIONS DE PROJET

PÔLES NOAILLES

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ LIVRAISONS ET GESTION DES DÉCHETS

En matière de qualité du cadre de vie, la gestion urbaine de proximité est ressortie comme la première préoccupation des personnes qui se sont exprimées au cours du diagnostic, des forums ouverts et des balades urbaines. Ce sujet concerne et implique les habitants, les usagers et les commerçants du quartier.

LES LIVRAISONS

La limitation de la circulation automobile, en permettant de rendre l'espace aux piétons, doit constituer un atout certain pour les commerçants de Noailles, composante indispensable de la dynamique locale, sans pour autant les mettre en difficulté. L'encroisement du quartier par les véhicules de livraison à certaines heures de la journée et l'absence d'organisation adaptée contribuent à l'insécurité des piétons et des livriers eux-mêmes à l'occasion de leur travail quotidien.

Dans le cadre du projet proposé, les livraisons pourront s'effectuer :

- Sur plage horaire, le matin, de lundi au samedi, dans le périmètre de l'aire piétonne (voies vertes sur le plan)
- Tout au long de la journée sur l'axe Assolinois - Bourcier - Pédal - Estérel ainsi que sur les autres voies structurées (en jaune sur le plan)

Axes de réflexion

Afin d'accompagner ces nouvelles pratiques et assurer le bon fonctionnement de l'ensemble, il est proposé d'instaurer une démarche expérimentale en lien avec les commerçants au travers de la création d'Espaces Logistiques de Proximité (ELP). Ces espaces multifonctifs, gérés par un personnel dédié (associations de commerçants ou opérateur privé) et consacrés à la livraison et à la manutention de marchandises, permettraient ainsi une desserte locale assurée par véhicules de matériels adaptés.

Peuvent être complétés par des points de dépôt ou de retrait par les petites livraisons, ce dispositif permettrait de contribuer à l'équilibre de l'espace public, par une réduction des livraisons en pleine voie et des encombrements locaux et de réduire les émissions polluantes.



10% des commerces peuvent être desservis depuis le site de livraison et des espaces logistiques de proximité

LA GESTION DES DÉCHETS

Noailles se caractérise par une production de déchets plus importante que dans les autres quartiers de la ville, essentiellement liée à la densité commerciale et de fréquentation. Le diagnostic fait état d'anomalies anormales de déchets en certains points de quartier.

Rappel de la réglementation

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, la Métropole Aix-Marseille Provence a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Au quotidien, la collectivité doit collecter les déchets ménagers bruts des habitants, nettoyer les voies publiques, collecter les ordures et les encombrants. Les professionnels qui produisent plus de 70 litres/jour de déchets assimilés aux ordures ménagères sont assujettis à la collecte sélective localisée en fonction du volume de déchets produits. La problématique de la gestion des déchets à Noailles s'inscrit en grande partie par l'importance des volumes produits par les commerçants/professionnels et l'absence de respect de la réglementation.

Un nouveau marché proposé et sollicité

Depuis le 1er septembre 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a confié la réalisation de prestations de propreté de la voirie au groupement SUEZ MÉDITERRANÉE et MOE CONCEPT sur les Tier et 2e arrondissements de la ville. Sur le périmètre de Noailles spécifiquement, le groupement réalise également la collecte des déchets et le nettoyage. Dans le cadre de ce nouveau marché, la Métropole a une obligation de résultat dans le respect des objectifs de développement durable.

Axes de réflexion

Dans l'objectif d'une qualification de l'espace public et d'une optimisation de la gestion des déchets, il est proposé de réduire le nombre de conteneurs de surface sur voies à travers l'aménagement de locaux dédiés en pied d'immeubles et mis à disposition par la collectivité avec accès pour les gros producteurs de déchets.

Au-delà de cet objectif, ce dispositif doit intégrer la question de recyclage/compostage, de la réduction et de la valorisation des déchets.

Conçue face des contraintes réglementaires, qui ne légitiment pas la collectivité à prendre en charge certains types de déchets, les modalités de gestion de ces issues devront être définies dans le cadre d'une démarche ouverte associant commerçants, usagers et services techniques. La mise en œuvre de cette démarche nécessitera l'investissement des professionnels et l'accompagnement de la collectivité.

La question de la production de bio-déchets, particulièrement importante sur le quartier, pourra faire l'objet d'échanges entre les commerçants, les marchés et les services dans le cadre d'ateliers collaboratifs qui pourront émerger des propositions originales et des expérimentations.

Ces problématiques d'organisation des livraisons et de gestion des déchets non assimilés (professionnels) sont extrêmement complexes et impactantes pour le quartier. Afin de trouver des solutions concrètes, il est proposé la mise en place d'échanges entre usagers et services à travers des ateliers de travail d'où pourront émerger des propositions originales et des expérimentations.



Etat des lieux



PROJET





PÔLES
NOAILLES

L'HABITAT

ÉTAT DES LIEUX

Avec près de 75% d'espace bâti et seulement 5% d'espace privé non bâti (cours, jardins, cours d'eau), Noailles se caractérise par sa densité et une forte dégradation du bâti notamment liée à vétusté des immeubles, l'étroitesse des parcelles, la rareté des espaces libres, le manque de lumière naturelle et la cohabitation parfois complexe entre les fonctions résidentielles et commerciales.

Sur les 3 450 logements recensés, le diagnostic a mis en évidence que 48% des immeubles, soit environ 1 650 logements, sont considérés comme du bâti indigne ou dégradé. Dans certains cas (environ 20% des immeubles), la dégradation est très avancée et les immeubles sont concernés par des procédures ou présomptions de péril et/ou d'insalubrité. Seule une faible proportion du bâti, 11%, est identifiée comme en bon état structurel et d'entretien.

Cette dégradation du bâti s'explique également par d'autres facteurs :

- La faible capacité financière d'une grande partie de propriétaires pour entretenir et valoriser leur patrimoine
- Une part importante de copropriétés non organisées (52% des immeubles)
- Un fort taux de vacance du parc de logement (22,4%) asséchant le manque d'entretien

Si le quartier a déjà fait l'objet d'interventions publiques notamment au titre des Périmètres de Restauration Immobilière (PRI), dans sa partie nord en particulier, il reste caractérisé par un habitat très dégradé qui cumule de nombreuses difficultés auxquelles il est nécessaire et urgent d'apporter des solutions.



NOAILLES - ÉTAT DES LIEUX - ÉTAT EN 2015

UN DISPOSITIF D'INTERVENTION À PRÉCISER

En 2016, une étude pré-opérationnelle pour la définition d'un dispositif d'intervention pour l'amélioration de l'habitat du quartier Noailles sera lancée et pilotée par la Métropole Aix-Marseille Provence, compétente en matière de traitement de l'habitat privé.

Elle s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénouveau Urbain (NPHRU) ainsi que dans celui du nouveau protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI), approuvé le 18 mai 2017 par la Métropole Aix-Marseille Provence et signé le 21 décembre 2017 entre cette dernière, la ville de Marseille, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Établissement Public Euro Méditerranéen, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Région, le Département, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 13) et l'Association Régionale HLM.

Cette étude aura pour objectif de diagnostiquer finement les situations alarmantes rencontrées en matière d'habitat, de choisir les outils adaptés qui permettront d'y remédier ainsi que les moyens financiers et humains à y consacrer. Elle déterminera un programme précis d'intervention avec calendrier, en intégrant les orientations du projet Noailles. Les outils pourront être variés : assistance et conseil auprès des propriétaires, aides financières, actions de droit contre l'habitat indigne, restauration immobilière et action foncière.



PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE ET AIRE DE RAVALEMENT DE FAÇADES

UNE DÉMARCHE CIBLÉE ET ACTIVE AUX ASPECTS PLUS COERCITIFS

En amont du lancement de cette étude, la Soleam a déjà engagé des démarches en vue de l'acquisition d'immeubles très dégradés et vacants, situés dans les secteurs Halle Delacroix, rue Jean Roque et rue de l'Académie. Sur les quatre immeubles ciblés, l'un a déjà fait l'objet d'une préemption en vue d'une réhabilitation. Les trois autres immeubles sont concernés par la mise en œuvre de Déclarations d'Utilité Publique (DUP) délibérées par la collectivité au bénéfice de la Soleam en vue de la réalisation d'opérations de logement social.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville, qui se fixe comme objectif à 2025, en complément de l'amélioration de 2 020 logements privés anciens, la production de 1 420 logements nouveaux ou restructurés.

Par ailleurs, l'étude urbaine a mis en évidence la nécessité de conduire une réflexion poussée à l'échelle de plusieurs îlots bâtis, nécessitant une intervention mixte sur l'espace public, l'habitat et le commerce.





POLES NOAILLES

L'ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE NOAILLES : SITE DOMAINE VENTRE – RUE MOUSTIER

Le quartier Noailles, situé dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Grand Centre-Ville », se caractérise par un déficit d'équipements publics notamment à destination des enfants et des jeunes, en attente de lieux dédiés, malgré la présence d'un tissu associatif très dynamique et investi. La création d'un équipement social structurant, jouant le rôle de tête de réseau des associations du quartier, chargé de fédérer et de compléter l'offre existante, est aujourd'hui une priorité. A la suite d'une recherche foncière minutieuse, deux sites distincts mais complémentaires ont été retenus pour accueillir le futur **équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles** :

- Le site « Domaine Ventre – rue Moustier » proposera un accueil généraliste et familles ainsi qu'un accueil collectif de mineurs de la tranche d'âge 6-12 ans
- Le site « 44, rue d'Aubagne » proposera un accueil « jeunes » de la tranche d'âge 12-18 ans.

D'autre part, une mise-en-règle (10 berceaux) est programmée en rez-de-chaussée des 61 et 63, rue d'Aubagne dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'ensemble de ces immeubles par Marseille Habitat.

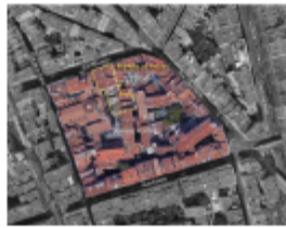
Enfin, une recherche foncière active est en cours pour permettre la création d'un second lieu dédié à la petite enfance sur Noailles.



LE SITE « DOMAINE VENTRE – RUE MOUSTIER »

Le projet se développe dans des locaux propriété ville de Marseille à l'intérieur du « Domaine Ventre » 14, rue Moustier et de locaux en rez-de-chaussée acquis ultérieurement dans les immeubles 16 et 18, rue Moustier. L'accès du public se fera depuis la rue Moustier, les ouvertures sur la cour intérieure du Domaine Ventre étant réservées aux issues de secours et livraisons.

Compte tenu de sa situation particulière, au cœur d'un îlot urbain privé, le projet d'équipement tiendra compte du caractère singulier de cet espace. Une attention particulière sera ainsi portée au maintien de la qualité résidentielle de l'îlot, notamment au regard de l'insertion architecturale du projet.



PLAN DE LOCALISATION

DESCRIPTION DU PROJET

- **Surface prévisionnelle** : 850 m² environ
- **Public accueilli** :
 - Personnes de tous âges dans le cadre d'activités collectives à caractère éducatif, culturel ou de loisirs, de services de proximité, de permanences administratives et sociales. L'équipement est un lieu d'accueil, de rencontre et d'information pour les habitants de Noailles
 - 60 enfants environ, de la tranche d'âge 6-12 ans, dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs
- **Programme** : l'équipement se composera principalement d'espaces d'accueil et d'administration, d'espaces polyvalents (réfectoire, salles à vocation culturelle, multi-activités, médias) et de locaux destinés aux services généraux.



ENRÈME DE PROJET

OBJECTIFS QUALITATIFS DU PROJET

- **Objectifs paysagers et patrimoniaux** : situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, le projet fait l'objet d'une attention particulière de l'Architecte des Bâtiments de France qui a notamment prescrit la préservation d'une salle voûtée en briques, en rez-de-chaussée des locaux
- **Objectifs architecturaux et fonctionnels** : le projet architectural devra répondre à des exigences qualitatives fortes (ambiance, harmonie, qualité des matériaux, couleurs, prise de lumière naturelle...)
- **Objectif environnemental** : le projet s'appuie sur une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Environnementale » du début des études jusqu'à la livraison de l'équipement et pendant toute la durée du chantier.



VUE D'ENRÈME POTENTIELLE DU PROJET

La limitation des nuisances de chantier sera au cœur de la réflexion. Compte tenu de la complexité du projet et de ses enjeux (optimisation des espaces, prise de lumière naturelle, chantier en site occupé...), le choix s'est porté sur l'organisation d'un **concours de maîtrise d'œuvre**, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Ce concours lancé par la Soleam fin 2016 a permis de retenir en mars 2017 trois équipes justifiant notamment d'une compétence « architecture du patrimoine » et acoustique. A l'issue de la seconde phase du concours, sur esquisses, un jury se réunira pour choisir le projet lauréat.

COÛT DES TRAVAUX

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 570 000 € HT. Intégré dans le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le projet bénéficie d'un cofinancement de l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) sous la forme d'une subvention correspondant à 50 % du coût global du projet.

PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Études de faisabilité et de programmation** : de 2014 à 2016
- **Lancement de concours de maîtrise d'œuvre** : novembre 2016
- **Choix des 3 candidats admis à concourir** : mars 2017
- **Négotiation des esquisses** : juillet 2017
- **Jury de concours** : 2^e trimestre 2018
- **Études de conception** : 12 mois
- **Consultation et choix des entreprises** : 2^e et 3^e trimestre 2019
- **Travaux** : 18 mois, avec démarrage prévisionnel début 4^e trimestre 2019
- **Livraison prévisionnelle** : 1^{er} semestre 2021



INFORMER
 ESPACE RESIDENTIEL
 DEVANTURES COMMERCIALES
MARSEILLE
GRAND
 RESTRUCTURATION
 35 PÔLES
 D'INTERVENTION
CENTRE
VILLE
 NOUVEAU
 RESTAURATION
 MARSEILLE
 REHABILITATION
 LOGEMENTS
 ATELIER
 COMMERCE
 LOGEMENTS
 TRAVAUX
 CONSTRUIRE
 EQUIPEMENT
 DE PROXIMITE
 ESPACES
 PUBLICS
 SERVICES
 AMENAGEMENT DE FACADES
 PORTS

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

DU 22 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2018 INCLUS

Opération Grand Centre-Ville
 Quartier Noailles et Equipement socioculturel
 à vocation intergénérationnelle Noailles

REGISTRE N°1

Lieu de l'exposition publique

Direction de l'Aménagement & de l'Habitat

40 rue Fauchier - 13002 Marseille

AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

Opération Grand Centre Ville Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles Marseille 1^{er} arrondissement

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2° et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

40, rue Fauchier

13002 Marseille

du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus

9H00 - 12H00 et 13H30 - 16H30

A compter du 23 janvier 2018, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans un bureau du rez-de-chaussée au 40, rue Fauchier - 13002 Marseille :

- Les mardis matin de **9h à 12h00** et jeudis après-midi de **13h30 à 16h30** du 23 janvier 2018 au 22 février 2018

Une **réunion publique de présentation** des projets en présence de Madame Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et de M. Chenoz, Président de la SOLEAM, se tiendra le :

Mercredi 24 janvier à 18h00

Théâtre Mazonod

88, rue d'Aubagne

13001 Marseille

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

le 25/01/2018

A titre personnel et en tant qu'habitant du
Domaine VENTRE, je me pose plusieurs questions
par rapport à la réalisation d'un centre social au sein
du Domaine VENTRE.

Plusieurs problématiques se posent :

- la cour du Domaine Vente se voit actuellement avec
18 véhicules ^{de parking} ~~de parking~~, d'autre part le
passage de la rue Boustier sert ^{de passage} ~~de passage~~ à ^{des véhicules} ~~des véhicules~~

Un flux de public au centre social
ne peut se faire par ce passage et doit se
faire par les immeubles de la rue Boustier.

- Sur les plans proposés (schéma) et apparaît
qu'un étage ~~est~~ ^{est} été ajouté à l'arrière du
bâtiment. Ça ne semble pas possible car cela
elevator la luminosité et à des appartements
et en plus de fait que le domaine est
classé au protégé par les bâtiments de France.

- Je m'inspète aussi de la façon dont
les travaux peuvent s'effectuer sans affecter
et empiéter sur la cour du DV.

- Y aura-t-il des issues de second côté cour ?

D'autre part, quelle affaition voulez vous
faire des autres locaux au sein du DV.

Je représente aussi une partie des habitants
du Domaine VENTRE en tant que présidente de l'ANDV
et à ce titre je souhaite émettre les mêmes
reserves pour eux. Cordialement. Corinne SCOTTO.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

le 19/02/2018.

Suite à la réunion d'information Au théâtre Mazenod

Et après lecture des documents exposés à la rue fauchier

A entendre les officiels, on pourrait croire que les choses
avances, malheureusement il n'y a peu de concret, peu de
précis.

Les seules choses concrètes que l'on voit et que l'on apprécie :
- l'amélioration de la propreté et les rues semi piétonnes qui
contribuent à la qualité de vie dans le quartier
- notons qu'y ont contribué les initiatives de végétalisation par
les habitants.

Quand au projet d'un centre social, on ne voit aucune esquisse
de cahier des charges et je trouve inadmissible que l'on n'ait
pas concerté, associé, les associations du quartier qui font tout
un travail et une implication forte auprès de la population depuis
des années.

Madame Ouanes Guillon Dalila 1 rue Chateaudon 13001
Fondatrice de l'association « Destination Familles »

le 19/02/2018

Adpte
2. Rue Chateaudon
13004 Marseille.

La réunion a été très intéressante pour
les propositions difficiles à tenir dans le
temps car celles alignées par les gens de
la bonne foi de personnes qui les présentent
neir de tout un circuit.

Néanmoins, je reconnais un net et net écart
dans la propriété. Il demeure encore le problème
des conteneurs qui ne sont pas toujours à la bonne
place d'un part et aussi de trouver un autre
modèle plus adapté. J'aurais préconisé un
local d'entretien qui, d'ailleurs a été souligné
lors de la réunion pour être développé.

Notre avenir est lié, lors de la réunion, de la bordure
le sujet des plantes faites de temps en temps
ne tient tout particulièrement à cœur. Quelques
plantes au milieu du bitumé cela retourne de
bonne au cœur.

Pour conclure, avec de la bonne volonté et de
la solidarité, on peut y arriver.
Merci à tous

Remarques sur le projet Noailles présenté en séance publique le 24 janvier 2018 au théâtre
Mazenod

Préambule

Les éléments rendus publics à cette occasion sont largement insuffisants pour offrir un support
sérieux de discussion.
Trois ans après la présentation du diagnostic de l'étude d'ETH, diagnostic partagé et enrichi lors de
vraies rencontres avec la population, où, par la suite, le collectif Noailles Ombres et Lumières
(NOL) a insisté sur les enjeux liés à l'avenir de Noailles : habitat, équipements sociaux et petite
enfance, végétalisation des rues, commerces, le constat est triste : la seule proposition concrète
pour 2018 porte sur le changement de sens de trois ruesLe reste se résume à des déclarations
d'intention auxquelles on peut souscrire sans réserve tellement il y a peu d'engagements concrets
mais un renvoi à plus tard et à des études complémentaires ... encore !
Malgré ma grande déception devant ce peu d'ambition, je vous fais part des préoccupations qui
m'animent.

Sur la méthode

La réunion au théâtre Mazenod tenait de l'information plus que de la concertation. D'ailleurs dans
son introduction, Madame Bernasconi a parlé de propositions « avancées ».
Est-ce qu'en 2018/2019, pour les études à venir (déchets, piétonnisation, équipements sociaux) de
réelles concertations publiques seront organisées en lien avec les habitants, les usagers et les acteurs
concernés pour répondre aux besoins et non pour des solutions toutes faites ? Cela supposerait
l'organisation d'ateliers ad hoc, pour avancer ensemble sur des propositions partagées. Adopter une
méthode de concertation et s'y tenir permettrait de réduire les relations de défiance, l'intérêt étant de
favoriser l'adhésion des populations concernées sur les projets à venir sur Noailles, non ?

Sur la piétonnisation future

La végétalisation n'a pas été abordée mais elle semble étroitement liée à la piétonnisation avec pour
objectifs de favoriser la biodiversité, un paysage urbain harmonieux, des liens sociaux et des
échanges plus cordiaux, bref un environnement apaisant et apaisé. NOL a transmis un dossier
complet à la Soléam, à la demande de cette dernière. Qu'en est-il de ces propositions ? Sont-elles
retenues ? Pour mémoire :

- pouvoir bénéficier des conseils d'un botaniste pour disposer d'une gamme de plantations méditerranéennes,
- prévoir des réservations d'accès en pleine terre, le sol fertile et l'abondante irrigation du sous-sol le permettant,
- avoir accès à un choix de pots et jardinières gratuitement ou à un coût symbolique ainsi qu'aux ressources eau, terre et plantes,
- tenter l'expérience d'un jardinier de proximité qui jouerait à la fois un rôle de tuteur et d'expert.

Sur les équipements sociaux à venir

Là aussi, la concertation sera essentielle pour assurer un équilibre (des activités, des ressources
humaines et financières) et éviter une concurrence entre les diverses associations qui interviennent
déjà activement dans le quartier (parmi elles, Destination Familles, Dar Lamifa, Dunes) et les
futures structures.

le 19/2/2018
Usagère Nadine UGHETTO 1 rue Chateaudon
Membre de Destination Familles
Membre de NOL

Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

le 18/21 2018

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Collette Dessubieux
1 rue Châteauredon

Je trouve quand même lamentable qu'on n'est pas trouvé un lieu à Nantes pour déposer nos remarques!!

Sein en accord avec mes voisins de la rue Châteauredon, concernant les remarques et propositions apportées ce jour.

Arnaud Ledue 1 rue Rodolphe Pella 21 FÉVRIER 2018

Un seul mot: Communication. Peut être faudrait-il enfin s'en faire par un ou deux habitants du secteur pour les informer des travaux en cours ou prévu. Rue Moustier travaux Trottoir de droite en plein temps 2017, Trottoir de gauche en novembre 2017 et de nouveau des travaux à droite en Février 2018. Il y a sans doute une raison, si on l'explique, le public comprendra sans doute mieux ces allés et venues.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

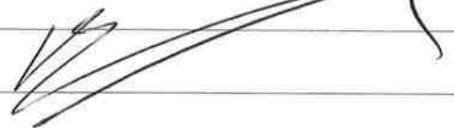
Concernant le Tri des déchets, le projet de lieux de stockage semble un peu intelligent, mais obliger les commerçants à aménager un local à leur disposition dans leur locaux commerciaux les oblige serait sans doute un peu dépourvu. J'ai peur qu'il soit très difficile de trouver des locaux pour les poubelles, le risque d'incendie entre autres n'étant pas négligeable. Demier point. L'accès au quartier. Fermer les accès en journée par des bornes ne me semble pas compatible avec l'activité entre autres tant dans le commerce que surtout dans le bâtiment avec de nombreuses renoulements qui nécessitent des allés et venues toute la journée pour livrer les matériaux et évacuer les déchets. On ne peut pas travailler seulement jusqu'à 14 heures du matin.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Je salue, Boris ROSENBERG, de l'avoir
avoir déposé en courriel au nom de
l'ANDV (Association de Nouveau Démocrate
Vert) le 22 février 2018, signé par
des militants du Démocrate Vert
de l'Ontario nos inquiétudes et attentes sur
le projet de centre social du
Démocrate Vert.

Bon Rosenberg



OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

le 22/02/2018.

Et maintenant qu'est ce qu'on fait ?

En 2013, la Ville de Marseille a confié une étude urbaine très complète à un groupement pluridisciplinaire composé d'urbanistes, de sociologues, d'un paysagiste et d'un expert immobilier. Aujourd'hui (février 2018), vous nous proposez de nous exprimer dans le cadre de la concertation publique concernant le projet de requalification.

Concrètement, à l'exception des équipements publics (les 2 équipements à vocation social et intergénérationnel et d'un crèche de 10 places), rien n'est validé ! La question extrêmement importante et urgente à Noailles de la qualité/décence de l'habitat est soumise à une nouvelle étude. Et l'aménagement des espaces publics, avec une piétonisation que tout le monde croyait acquise, dépend d'un plan d'ensemble plus large relevant de la Métropole.

Aussi, malgré le beau travail de l'équipe pluridisciplinaire, j'ai pour ma part une belle impression d'inertie dans un quartier qui pourtant ne cesse d'interpeller avec des situations de vie qui ne peuvent attendre et aussi un potentiel inexploité.

Qu'est ce qu'on attend pour piétonner un quartier qui de fait est déjà piéton ?

Dès 1962, Copenhague a commencé à bannir les voitures du Centre Ville, les études sur les espaces publics menées entre 1968 et 1986 puis 1995 ont montré une incidence directe sur le nombre de piétons et la qualité de la vie urbaine. A Noailles, la densité et le flux de piétons en journée est déjà extrêmement importante, une partie des désordres sur la voie publique s'explique donc par la superposition des usages (piéton, routier, cycliste), comment se fait-il que cette situation perdure ? Pourquoi tant de frilosité, et de scepticisme alors que tous les exemples nationaux et internationaux montrent la réussite en terme de qualité et d'attractivité des quartiers piétonnés ? Je vous invite si cela n'est déjà fait à lire l'ouvrage de l'architecte danois Jan GEHL, Pour une ville à dimension humaine, Editions Ecosociété, 2012 pour la traduction française.

Dans cet espace libéré pourrait prendre place plus harmonieusement le végétal car ce n'est pas anodin que la première rue « jardinée » du Centre Ville de Marseille soit née dans ce quartier. Et je me demande parfois, ce que sont devenues les suggestions faites au service de la Ville et de la Soleam dans ce sens lors de réunion de concertation plus informelle.

Qu'est ce qu'on attend pour réhabiliter les immeubles et logements insalubres ?

En 2001, dans le cadre de la Déclaration d'utilité publique dénommée « PRI Centre Ville Noailles » (arrêté 2001.55 du 05/10/2001), 152 immeubles ont fait l'objet de prescriptions de travaux. En février 2009 (après 8 ans d'intervention), l'association un « Centre Ville Pour Tous » a réalisé un relevé parcimonieux de l'état d'avancement de ces prescriptions : « moins de 50% des immeubles listés dans la DUP ont fait l'objet de travaux en tout ou en partie ». Sans entrer dans le détail des prescriptions, il est à noter que 134 logements avaient fait l'objet de prescriptions et que les travaux avaient été réalisés ou étaient en cours dans 41% de ces logements. Sur la totalité du parc de logement de Noailles (3 500), seulement 134 prescriptions, autant dire que l'objectif n'était pourtant pas très ambitieux. Et combien se sont encore dégradés depuis ?

On peut lire sur les panneaux de concertation publique : « Sur les 3 450 logements recensés, le diagnostic a mis en évidence que 48% des immeubles, soit environ 1 600 logements, sont considérés comme du bâti indécemment ou dégradé. Dans certains cas (environ 20% des immeubles), la dégradation est très avancée et les immeubles sont concernés par des procédures ou présomptions de péril et/ou d'insalubrité ».

Alors merci pour cette concertation mais à quand l'Ambition Centre Ville ? ou peut être juste une remise à niveau qui permettrait à tous ceux qui aiment ce quartier d'y vivre normalement !!

Stéphanie Mousserin (habitante 8, rue de l'Arc - 13001, ☎ 06 50 82 97 11), le 20.02.2018

Le 22/02/2018 Cyril Pimentel pour Collectif Vélos en Ville



Collectif Vélos en Ville
24, rue Moustier
13001 Marseille

Marseille, le 22 février 2018

Contribution à la concertation publique

Opération Grand centre ville quartier Noailles

Le Collectif Vélos en Ville est une association reconnue d'intérêt général et agréée pour la protection de l'environnement et l'éducation nationale située dans le centre ville de Marseille. Elle est composée de plusieurs dizaines, voire centaines de bénévoles, de salarié(e)s, de services civiques et est pilotée par un conseil d'administration de 14 bénévoles élus par les 1600 adhérent(e)s à jour de cotisation. L'objectif de cette association militante est de promouvoir l'utilisation du vélo en ville et également des autres alternatives à la voiture particulière. Elle se veut ainsi représentative des 15 000 personnes qui se déplacent à vélo tous les jours pour se rendre à leur travail, mais également de tous les autres usagers de la voirie. C'est une association unique en son genre dans le paysage français, de nombreuse fois récompensée par des distinctions locales ou nationales.

L'association accueille très favorablement le volet mobilité et aménagement de l'espace public du projet. Néanmoins l'association regrette que ses prévisions de 2015 sur le rabattement du projet soient en train de se réaliser. Nous regrettons entre autre, le renoncement de la piétonisation des abords de la gare de l'est, de la rue Jean Roque, du haut de la rue d'Aubagne et de la rue Moustier par rapport au projet initial. Nous sommes donc particulièrement inquiet sur l'issue finale du projet qui risque d'être encore un peu plus raboter dans l'avenir et l'histoire nous a systématiquement donné raison dans ce cas de figure.

A ce titre la proposition alternative de la métropole nous inquiète encore plus grandement. Même si celle-ci se veut temporaire elle est, d'une part, ridiculement réduite et d'autre part aura comme effet néfaste de légitimer un retard à venir qui n'a vraiment pas besoin de l'être. Ce projet court déjà depuis plusieurs années et son issue semble être lié à toujours plus d'autres projets, toujours plus ambitieux et toujours plus lointains et incertains.

Au contraire, ce projet devrait avoir eu lieu il y a une vingtaine d'année, si on se compare au standard des autres villes. Ce projet devrait être également plus ambitieux, puisque l'étendre au quartier qui le jouxte le long de la rue de Rome apparaît comme simple et évident. Il est important de rappeler à ce stade que Marseille, deuxième ville de France ne possède toujours pas en 2018 une zone piétonne qui connecterait plus de deux rues.

Enfin, ce projet doit être exemplaire dans sa réalisation puisqu'il se veut être pilote pour le reste du centre ville et de la ville et aucun retard supplémentaire ne pourrait être justifié.

Pour le Collectif Vélos en Ville, Philippe Buffard et Cyril Pimentel

11

Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Le 22/02/2018.

Est annexée au registre de concertation une pétition relative à la sécurité des enfants de l'école Perrin Sainte Trinité, 19 rue Estelle, 86 rue d'Andagne, par Mme Perraudin Christine pour le compte de "L'APEL PERRIN SAINTE TRINITÉ".

L'Attachée Territoriale chargée d'opération - Manon DUCHESNE.

Avis signé et déposé par l'association du Centre Ville pour Tous. Pour le CA:

Patrick Lacoste 23/02/2018

Avis signé et déposé par l'association du Centre Ville pour Tous - Françoise Guyon

23/02/2018



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net



ambition
CENTRE+VILLE

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE



Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018



ANNEXE 10

Contributions annexées au registre N°1

Marseille, le 22 février 2018

PÉTITION

Sécurité des enfants de l'école Perrin Sainte Trinité 19 rue Estelle, 86 rue d'Aubagne 13001 Marseille

Madame Le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Techniciens, suite à notre rencontre dans vos locaux rue Fauchier et à la concertation de quartier rue d'Aubagne, nous suivons vos recommandations et décidons de consigner notre pétition dans le registre mis à disposition.

Nous, membres de l'APEL, les parents d'élèves, les riverains de la rue Estelle, vous présentons les raisons de notre pétition :

- 1) La vitesse des véhicules est très rapide et la sécurité de nos enfants menacée
- 2) La présence de l'école n'est pas signalée aux usagers de la route
- 3) Les manœuvres de stationnement sont dangereuses sur les trottoirs d'accès à l'école
- 4) Le passage avec des poussettes et/ou en fauteuils roulants est parfois impossible sur le trottoir d'accès à l'école à cause des stationnements et des escaliers d'entrée d'immeubles qui empiètent sur les trottoirs ; ce qui oblige les familles à passer sur la route
- 5) Les passages piétons aux intersections de la rue Estelle / Rome et Estelle / La Palud ne sont pas matérialisés, alors que de jeunes enfants se rendent à l'école seuls

Nous demandons plus de sécurité routière aux abords de l'école Perrin Sainte Trinité, en vue de protéger nos enfants.

Nos attentes :

- 1) Installer des réducteurs de vitesse et limiter la vitesse à 30 km/h :
 - a. Un réducteur aux abords de l'école, car les voitures prennent de la vitesse sur toute la montée et peinent à freiner au passage piétons
 - b. Un autre au croisement de la rue Estelle et de la rue de La Palud, car le STOP n'est pas souvent respecté et de trop nombreuses altercations surviennent entre les piétons et les conducteurs.
 - c.
- 2) Installer des panneaux signalétiques « Endroit fréquenté par les enfants » et/ou le matérialiser sur la route
- 3) Effectuer des travaux de mise en plateau du côté impair de la rue Estelle pour sécuriser les arrivées et les sorties des enfants. Travaux déjà effectués uniquement sur le bas de la rue. Ainsi, les poussettes et les fauteuils pourront rester sur le trottoir.
- 4) Matérialiser les passages piétons en bas de la rue Estelle (intersections Estelle / Rome et Estelle / La Palud)





Intersection Estelle / Rome : mise en plateau déjà réalisée jusque la rue de La Palud et absence de signalisation (panneau et passage piétons)



Intersection Estelle / La Palud : absence de signalisation pouvant indiquer la présence d'une école, marquage du STOP effacé, pas de passage piétons



19 rue Estelle : Entrée principale de l'école
Absence de panneau de signalisation, absence de ralentisseur pour laisser les piétons traverser



86 Rue d'Aubagne : 2^{ème} entrée de l'école
Absence de panneau de signalisation



Manœuvres dangereuses :

Les voitures manœuvrent (en pente) sur le trottoir où passent les enfants.

Largeur amputée :

Trottoir menant à l'école (côté impair de la rue Estelle) : la largeur des trottoirs ne permet pas à une poussette / fauteuil roulant de passer. Les familles doivent passer sur la route.

Signatures

Nom	Lieu	Date
Apel Perrin Trinite	France	2018-02-13
Marjorie Ponties	Marseille, France	2018-02-13
Marjorie BOREL	Marseille, France	2018-02-13
Elia BOREL PONTIES	Marseille, France	2018-02-13
Maria Olofsson	Marseille, France	2018-02-13
Sonia Ferchichi	Marseille, France	2018-02-13
Stephanie Benita	Marseille, France	2018-02-13
Tounis Nicolaï	Marseille, France	2018-02-13
Asmina Abdallah	Marseille, France	2018-02-13
Eric BEDIEZ	Marseille, France	2018-02-13
Nathalie Serny	Marseille, France	2018-02-13
nadine richez-battesti	France	2018-02-13
Elodie Schoenholtzer	Marseille, France	2018-02-13
Emmanuel ALBRESPY	Marseille, France	2018-02-13
Baptiste THAÛST	Marseille, France	2018-02-13
Wiem Habhab	Marseille, France	2018-02-13
caroline scherb	Marseille, France	2018-02-13
Charlotte Grimaldi	Marseille, France	2018-02-13
Benjamin Borel	Marseille, France	2018-02-13
Sylvain VIOLLAT	Marseille, France	2018-02-13

Nom	Lieu	Date
Clementine martin	France	2018-02-13
Myriam MEGHRAOUI	Marseille, France	2018-02-13
Noémie Gaillard	Marseille, France	2018-02-13
véronique PELLISSIER	Marseille, France	2018-02-13
Barbara Bienias	Marseille, France	2018-02-13
Linda Elmouats	Marseille, France	2018-02-13
Nataliia Malandain	France	2018-02-13
Valerie Rippert	Marseille, France	2018-02-13
Elise DAGEONS	Marseille, France	2018-02-13
Audrey Folacci	Marseille, France	2018-02-13
Lamia Dridi	Marseille, France	2018-02-13
Sofia Adrik	France	2018-02-13
sandrine chrestien du souchay	Marseille, France	2018-02-13
Stephane Beauclair	Marseille, France	2018-02-13
Armand Carlier	Marseille, France	2018-02-13
Ghenima KiOUS	Marseille, France	2018-02-13
Claire NOCHEZ	Marseille, France	2018-02-13
Catherine Gregeois	Marseille, France	2018-02-13
Stéphane Repovic	Marseille, France	2018-02-13
Malaurie Guay	Marseille, France	2018-02-13
Cécile Gerbel	Marseille, France	2018-02-13

Nom	Lieu	Date
Nicolas Tardy	Marseille, France	2018-02-13
Catherine Tuffery	marseille, France	2018-02-13
Jean-Charles Vignoli	Marseille, France	2018-02-14
Patrick LAUGIER	Marseille, France	2018-02-14
Anne de Fabry	Marseille, France	2018-02-14
Jean Louis Pontiès	Mulhouse, France	2018-02-14
christiane vigneron	France	2018-02-14
Virginie Cloitre	France	2018-02-14
NICOLAS FABRE	France	2018-02-14
Aurore Simonnet	France	2018-02-14
alexane philippe	France	2018-02-14
Christopher Tan	France	2018-02-14
Laurent Dantzlinger	France	2018-02-14
Samuel Clousit	France	2018-02-14
Isabelle Oudoul	France	2018-02-14
Elisabeth ROLLAND	France	2018-02-14
Zaccary Tchaḳry	France	2018-02-14
sandrine sassier	France	2018-02-14
sabine cordero	France	2018-02-14
Sana Djeddou	France	2018-02-14
Camaria BOINA	France	2018-02-14
boniol eliette boniol	France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Enzo Armand	France	2018-02-14
Pierre Zalacain	Montrem, France	2018-02-14
kolya houehou	France	2018-02-14
Eric Fernandez	Marseille, France	2018-02-14
Benedicte Demange	France	2018-02-14
kathy richez	marseille, France	2018-02-14
jocelyne anguille	Paris, France	2018-02-14
ludovic parigi	Marseille, France	2018-02-14
florent canino	France	2018-02-14
michel borel	Chatillon saint jean, France	2018-02-14
mathis ROBERT	Aubenas, France	2018-02-14
Damien CHIRIAZZULLI	Paris, France	2018-02-14
catherine ruaux	France	2018-02-14
Sarah Blanchet	Marseille, France	2018-02-14
nicolas lim	France	2018-02-14
Franck Poggi	MARSEILLE, France	2018-02-14
misschoco misschoco	Draguignan, France	2018-02-14
Julie Baralotto	MARSEILLE, France	2018-02-14
Matthieu LOUBIE	Marseille, France	2018-02-14
pierre folacci	Aix-en-Provence, France	2018-02-14
Mara Bertelsen	Mirabeau, France	2018-02-14
lily bartok	marseille, France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Aurélie Guichard	Marseille, France	2018-02-14
Flavio Pala	Marseille, France	2018-02-14
Geneviève PONTIES	Aix-en-provence, France	2018-02-14
Guillaume Constantin	Marseille, France	2018-02-14
Grégory WATREMEZ	Valence, France	2018-02-14
Marie GAYTE	marseille, France	2018-02-14
sophie avino	France	2018-02-14
luc Avrial	France	2018-02-14
Mickael Legrand	Marseille, France	2018-02-14
Amélie de Martene	France	2018-02-14
Anne Bonizec	Cabriès, France	2018-02-14
Sylvie Praticci	La Destrousse, France	2018-02-14
Julie Dutheil	France	2018-02-14
florette mulot	Marseille, France	2018-02-14
Aude Medori	Saint Etienne, France	2018-02-14
Bertrand Duyck	Marseille, France	2018-02-14
Paul Saultier	Marseille, France	2018-02-14
Sarah VARDIN	France	2018-02-14
Romain Jouannaud	France	2018-02-14
Jean Pierre DUYCK	France	2018-02-14
Alicia Lesang	Marseille, France	2018-02-14
denise martin	France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Mel Delhaye	France	2018-02-14
Stephane PAYEN	France	2018-02-14
Constantin Tam Tam	France	2018-02-14
paulette MARANO	France	2018-02-14
Elisabeth robin	France	2018-02-14
Laetitia SETAL	France	2018-02-14
François Gioi	France	2018-02-14
karine Legrand	Ladon, France	2018-02-14
Kalik Chalot	France	2018-02-14
Soraya Barou	France	2018-02-14
cécile carreira ribeiro	France	2018-02-14
Felicien Dubuisson	France	2018-02-14
Julie Chenu	France	2018-02-14
Sylvain Achille	France	2018-02-14
Ahmed Boughaba	France	2018-02-14
Patrick Noël	France	2018-02-14
JEAN CLAUDE LALLEMAND	France	2018-02-14
Diane Diallo	France	2018-02-14
jean-pierre meyzer	France	2018-02-14
Issa Toure	France	2018-02-14
Amina Glv	France	2018-02-14
Jung Aurelia	France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Manon Berthe	France	2018-02-14
isabelle desclercs	France	2018-02-14
Amandine Milet	France	2018-02-14
Yassine JOUDAR	France	2018-02-14
guy jacquelot	France	2018-02-14
noelie meya	France	2018-02-14
Nour Kathy	France	2018-02-14
nicole clochard	France	2018-02-14
Anna Devlamynck	France	2018-02-14
Romane Cortes	France	2018-02-14
Nina BOSC	France	2018-02-14
Nicolas Angosto	France	2018-02-14
Yvon BESCOND	France	2018-02-14
Chris TIHAY	France	2018-02-14
Cebraïl Filiz	France	2018-02-14
Chantal Juin	Modane, France	2018-02-14
Corentin CHAPOTARD	France	2018-02-14
Nathalie Vincent	France	2018-02-14
Dany Marez	France	2018-02-14
Mira Bellabas	France	2018-02-14
Lucien CORNELOUP	France	2018-02-14
Vanille LV	France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Sabine Gricourt	France	2018-02-14
Claire Barbe	France	2018-02-14
ALicia Moreau	France	2018-02-14
Houda Yammi	Armentiere, France	2018-02-14
Estelle Bongard	Marseille, France	2018-02-14
ophelie simonneau	France	2018-02-14
nolwenn lecerf	France	2018-02-14
Mathieu TRINTIGNAC	MARSEILLE, France	2018-02-14
sandrine flaujac	Marseille, France	2018-02-14
Dominique Jaubert	France	2018-02-14
paulette gradone	France	2018-02-14
Nathalie Espitalier	France	2018-02-14
Stanislas Jaubert	France	2018-02-14
Laura Simonneau	France	2018-02-14
Sylvie Poggi	France	2018-02-14
Deshani Noel Thiviyapalan	France	2018-02-14
clémence lecornu	France	2018-02-14
Ilhem Hwen	France	2018-02-14
Chloé Meunier	France	2018-02-14
Tamara Martin	France	2018-02-14
nathalie chalard	France	2018-02-14
Océane Goubert	France	2018-02-14

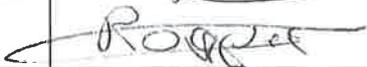
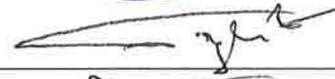
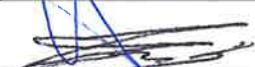
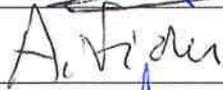
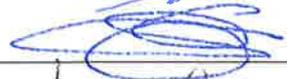
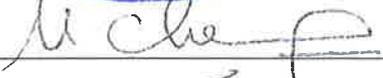
Nom	Lieu	Date
Catherine Goguey	Marseille, France	2018-02-14
Nicolas Castellan	France	2018-02-14
Jessica Da Costa	France	2018-02-14
Eliane Ferrier	France	2018-02-14
Mylene Deloose	France	2018-02-14
fabrice mottin	France	2018-02-14
Victoria Leveau	France	2018-02-14
Chloé Boudot	France	2018-02-14
Axel Lvrc	France	2018-02-14
Fatou NDIAYE	France	2018-02-14
Charlotte Bonneau	France	2018-02-14
Justine CEYZERIAT	France	2018-02-14
Emma Rollin	Vesoul, France	2018-02-14
Charlotte Billon	France	2018-02-14
Axelle Duvielbourg	France	2018-02-14
Anne Posson	France	2018-02-14
elodie desbourdelles	France	2018-02-14
Tania Mohammad	France	2018-02-14
Clementine Canlaire	France	2018-02-14
Mohamed Soumah	France	2018-02-14
Sarah Sylla	France	2018-02-14
Christine Perraudin	Marseille, France	2018-02-14

Nom	Lieu	Date
Suikyu Wang	France	2018-02-14
Jocelyne Alcaraz	Marseille, France	2018-02-15
Tristan Legris	Marseille, France	2018-02-15
Belaïda AGOUDJIL	MARSEILLE, France	2018-02-15
Fiona ICARD	Marseille, France	2018-02-15
Caroline Jain	Marseille, France	2018-02-15
René Guénon	Ecuillé, France	2018-02-15
chantal Mulot	marseille, France	2018-02-15
Michele Nicolas	Nice, France	2018-02-15
JESSICA VIELJUS	Marseille, France	2018-02-15
Virginie Baltayan	France	2018-02-15
laetitia sarpi	France	2018-02-15
Angélique vaudier	France	2018-02-15
Theo Da Cruz	France	2018-02-15
raynald stephan	France	2018-02-15
AZZAR Yasmina	France	2018-02-15
domi bulot	France	2018-02-15
patrice gairaud	France	2018-02-15
daniel MARCHIPONT	France	2018-02-15
fabrice joppin	France	2018-02-15
Stecy Celli	France	2018-02-15
Mohamed Soukouna	France	2018-02-15

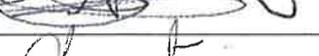
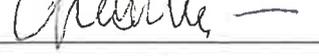
Nom	Lieu	Date
Lucas Dumoulin	France	2018-02-15
Frédéric Bardon	France	2018-02-15
michèle philbert	France	2018-02-15
Cyril Brunet	Marseille, France	2018-02-15
Emeric BRETON	Aubagne, France	2018-02-15
Folacci folacci	France	2018-02-15
De Michele Belbeoch	Aix-en-provence, France	2018-02-15
Nassim Amrouche	Marseille, France	2018-02-16
Sophie Bellessa	Marseille, France	2018-02-16
Guillaume Desagnat	Marseille, France	2018-02-16
anne CHIRIE	France	2018-02-16
caroline dubreuil	Albertville, France	2018-02-16
Maud TELLIER	France	2018-02-16
Juliette Colliac	Marseille, France	2018-02-16
Pauline Lauro	Marseille, France	2018-02-16
Michel Colliac	Marseille, France	2018-02-16
samuel mougin	Paris, France	2018-02-16
sandrine fraissignes	Aix, France	2018-02-16
Nadege FREGENCE	Marseille, France	2018-02-16
Lionel Arzano	Marseille, France	2018-02-16
Christine Duyck	La Ciotat, France	2018-02-16
Amandine Martinez	Marseille, France	2018-02-16

Nom	Lieu	Date
Marie Braizat	Marseille, France	2018-02-16
monia COLLET	Marseille, France	2018-02-16
Simon Rioult	Marseille, France	2018-02-16
Marc Mugerin	Marseille, France	2018-02-17
Antoine BELJEAN	France	2018-02-17
Isabelle Lesieur	France	2018-02-17
Ghislaine Pourriere	Marseille, France	2018-02-17
Carine Lefranc	Marseille, France	2018-02-17
Elodie Sanna	Marseille, France	2018-02-18
Caroline Cirendini	marseille, France	2018-02-19
CECILE CHECA MONTALBAN	Marseille, France	2018-02-19
Colette Tanguy	Saint-denis, France	2018-02-19
Julie Bessone	France	2018-02-20
Marie Celine Sinigaglia	Gignac-la-nerthe, France	2018-02-20
Martin Martin	Meylan, France	2018-02-20
Hélène Saint-Jacques	Marseille, France	2018-02-20

Sécurité routière aux abords de l'école Perrin

Nom	Prénom	Signature
MONNOYER	Charlotte - LH	
BALDACC	Monique	
M ^{me} ROQUES	Nadia	
Eugène	Nadia	
du Louh	K Radifa	
TAGLIANTE	Christophe	
TAGLIANTE	Aurélien	
L-HILAS	CAROLINE	
BOURNOUVÉ	Maud	
NICOLAI	Toune	
ROUNEGAS	Carole	
Fiori	Antonella	
FORST	Paulette	
ALAZARINE	Laure	
DUYCK	Floa	
ALBRESPY	Nathalie	
MAILLARD	Petra	
MAILLARD	Nancy	
ROQUES	Jean-Marie	
Zesieu	Isabelle	
BESSONE	Celine	
BESSONE	Julie	

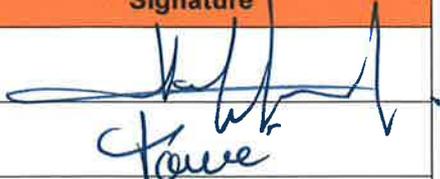
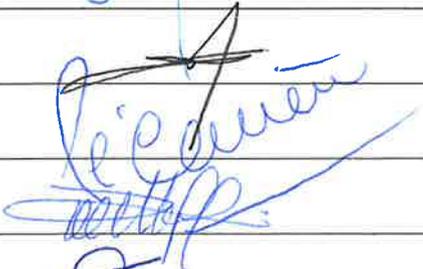
Sécurité routière aux abords de l'école Perrin

Nom	Prénom	Signature
DE BOHAN	THOMAS	
BONNEVILLE ka	NATHALIE	
Trotari	BETTINA	
Kidou	ghemima	
BEN SAID	Yhan	
BAROU DI	Yhan	
BEILLE	Sophie	
CORN	Sebastien	
NADJDET	JULIE	
TRIPOTIN	Guenolé	
FRANCAU	FRED	
POM PONIO	Sandra	
PERRAONIN	christine	
MARTIN	Clementine	
CLAPET	Ingrid	
GARCIA	Marc	
NOEL	Isabelle	
MEGGIORIN	Danielle	
MAUS	Annel	
AARABAT	ARINANT	
BONDU	Elodie	

Sécurité routière aux abords de l'école Perrin

Cette pétition vise à :

- obtenir des panneaux "attention lieu fréquenté par les enfants"
- obtenir une limitation de vitesse à 30km/h
- mettre fin au stationnement côté impair de la rue Estelle
- obtenir des ralentisseurs rue Estelle + rue d'Aubagne

Nom	Prénom	Signature
HAFFNER Jouie	Jacobs Therice Rose	
SAINT-AURET MEGHRAOUI Corner Café 71 rue de Rome 13001 Marseille 794 207 282 R.C.S MARSEILLE Tel : 04.91.12.82.47	GEORGES ESSAID	
HAMAHI Ben Khelil	AIHAKI Chaker	
Gusy Pécartère EALLOZ	Isabelle Marie-Noelle Martine	
Dr FABRY Berthier - Gaspel	Anne Morgine	
BOURNVILLE RANDHAVA GAYE DA...	Jean-Michel Satpal Singh Isabelle ASAFY	   



Association Le Nouveau Domaine Ventre
35 DOMAINE VENTRE
13001-MARSEILLE

courrier déposé le 22 février 2018 Direction Aménagement et habitat

Objet : *consignation de remarques et question de la part des habitants du Domaine Ventre, 13001 Marseille sur le projet de « centre social ».*

copie à Me Sabine BERNASCONI Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

Monsieur,

Comme vous le savez, le Domaine Ventre est un lieu de vie, constitué de 9 immeubles (près de soixante-dix appartements), plusieurs garages en pied d'immeuble et une zone de stationnement accueillant au total 35 véhicules, 1 église et ses 5 monastiques, soit 200 personnes qui y vivent et / ou y travaillent.

L'Association du Nouveau Domaine Ventre veille au bien vivre ensemble, et pour ce faire, entres autres, assure la surveillance bienveillante des allées-venues et l'entretien des parties communes ; elle emploie un salarié à cet effet.

Conscients du manque de structures d'accueil pour les enfants du quartier, les habitants du Domaine Ventre sont globalement plutôt partisans de ce projet de Centre Social. Nonobstant, ils sont aussi globalement très inquiets sur la nature et la gestion des travaux qui s'annoncent. Faute d'éléments précis sur le projet et l'impact des travaux sur leur vie quotidienne, ils demandent à être davantage informés et consultés.

Plusieurs sujets les préoccupent. Et pour bien comprendre la nature de ces interrogations, nous avons souhaité vous rappeler quelques éléments de contexte.



Comme vous le savez, le Domaine est accessible par 3 passages : rue d'Aubagne, rue de la Palud, rue Moustier.

C'est le passage de la rue Moustier qui a été privilégié par les autorités de la Sécurité Civile comme voie d'accès au cœur du Domaine Ventre, puisqu'aucun des deux autres passages ne permet l'entrée des véhicules des marins pompiers. C'est même à l'occasion des essais qu'ils ont effectués avec la grande échelle, que les marins pompiers ont préconisé une modification de la rue Moustier.

Afin que les engins puissent manœuvrer et rentrer à angle droit dans le passage Moustier, ils ont demandé que la rue Moustier soit dégagée de tout stationnement sur sa partie droite (en descendant).

C'est effectivement le dispositif qui est toujours en place à ce jour.

Ils ont demandé également la mise en place de deux boîtiers d'accès pompier sur les portails ; ce que nous avons bien sûr réalisé. Et l'aménagement d'une place de stationnement dans la cour pour faciliter les manœuvres ; ce que nous avons également mis en place immédiatement.

Cette concertation avec les autorités nous ont permis de mettre le Domaine Ventre en conformité avec les attentes des services d'incendie et de secours, pour la sécurité et la tranquillité de ses habitants.

Par ailleurs, il faut vous rappeler qu'aujourd'hui et depuis plusieurs années maintenant, l'immeuble du 43 rue de la Palud est sous arrêté de péril. Cet immeuble détenu en partie par la SOLEAM ne fait pas partie du Domaine Ventre. Néanmoins, il surplombe le passage qui permet son accès. Compte tenu de l'état de l'immeuble, et notamment des étais qui le soutiennent, l'accès n'est plus possible par la rue de la Palud, ni pour les piétons, ni pour les voitures.

Quant au passage de la rue d'Aubagne, il ne permet pas l'accès des voitures au Domaine Ventre, uniquement l'accès piétons. Il ne peut donc « remplacer » l'accès qui se fait actuellement par la rue Moustier (d'autant que l'accès Pompier y est absolument impossible compte tenu de la hauteur du porche et du coude que suit le passage).

Si le passage de la rue Moustier est rendu inaccessible pendant les travaux, vous comprendrez que dans ce contexte, les habitants s'inquiètent de savoir non seulement comment ils pourront accéder à pieds et en voiture à leur lieu de vie et / ou de travail, mais également comment, en cas de problèmes (incendie, accès ambulance...) ils pourront être secourus.



De plus, vous n'êtes pas sans savoir que le Domaine Ventre a un accès régulé grâce à un portail à digicode, côté rue Moustier. Pour ceux qui connaissent le quartier depuis longtemps, force est de constater que la mise en place de ce portail il y a 20 ans a contribué à apaiser les relations de voisinage, à supprimer ce qui était avant un recoin à l'abri des regards pour tous les dealers du quartier, a permis une meilleure régulation des poubelles concomitamment à l'installation des containers par la ville. Les murs tagués de haut en bas dans les 3 passages et dans la cour intérieure ont été repeints, des bacs végétalisés ont été installés, des fresques imaginées et dessinées par les habitants ont été accrochées, grâce et uniquement grâce à l'envie et à la bonne volonté de ses habitants. Cet ilot original et paisible a progressivement attiré une population plus jeune, plus familiale et, par capillarité, irrigué les rues adjacentes, à savoir la rue Moustier, et aujourd'hui la rue de l'Arc qui, progressivement, se transforment. Vous comprendrez que les habitants du Domaine Ventre sont attachés à ce lieu, au quartier, à cet équilibre qu'ils ont construits année après année. Les portails qu'ils ont financés de façon collaborative, contribuent à cet équilibre. Les habitants tiennent à les conserver. Nous ne voulons pas présumer de votre projet qui ne nous a pas encore été présenté en détails. Cependant, il nous semble très important de vous rappeler ce contexte, certain que nous saurons trouver ensemble des solutions cohérentes à la fois avec votre projet et notre lieu de vie.

Ces éléments constituent, vous en conviendrez, un **premier lot d'inquiétudes**.

De plus, sous réserve d'avoir bien compris les dernières évolutions du projet présenté au théâtre Mazenod, il apparaîtrait que le public accéderait au Centre Social par le *passage Moustier* et non *par la rue Moustier*, comme cela nous avait été initialement présenté.

Vous comprendrez, avec le contexte retracé ci-dessus, que les habitants s'en émeuvent.

Comment envisager la cohabitation du public, en particulier d'enfants, avec la rotation des véhicules des habitants du Domaine Ventre, dans ce passage somme toute assez étroit ?

Et par conséquent, quel usage du portail ?

Deuxième inquiétude.

Enfin, vous le savez, la cour centrale du Domaine Ventre est une propriété privée partagée par 25 propriétaires, lieu de circulation pour accéder aux immeubles et espace de stationnement.

Si les travaux du centre social devaient empiéter sur cette propriété privée, il faudrait se pencher sur ce problème.

Troisième inquiétude.



Sur les derniers plans présentés lors de la réunion au Théâtre Mazenod, il nous a semblé découvrir une *surélévation*.

Nous nous étonnons de cet aspect du projet qui jusque-là ne nous a jamais été présenté.

Cette construction, de par l'exiguïté du bâti environnant, paraît d'ores et déjà tout à fait préjudiciable aux constructions déjà existantes (vue, lumière, exigüité...).

Quatrième inquiétude.

Dans la phase de consultation que vous menez, nous tenions à vous faire remonter nos premières remarques.

Au-delà de ce moment de consultation, et dans l'objectif d'un échange constructif et apaisé sur le long terme, puisque ce projet va s'étendre a minima sur les 4 prochaines années, nous souhaiterions constituer un groupe de travail en collaboration avec vos services.

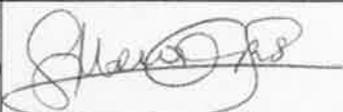
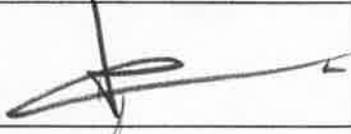
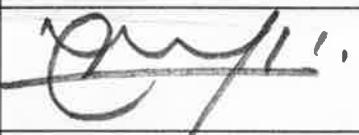
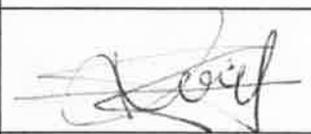
Nous souhaiterions, au titre des parties prenantes particulièrement impactées par le dossier, être consultés et entendus, au bénéfice du projet et des habitants riverains.

Dans l'attente d'être informés du calendrier précis du projet, du contenu exact du projet qui ne nous a pas été précisé, et des prochaines étapes opérationnelles, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cette lettre est signée par le bureau de l'Association du Nouveau Domaine Ventre ainsi que d'un grand nombre de résidents du DOMAINE VENTRE liste ci-dessous

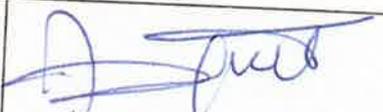
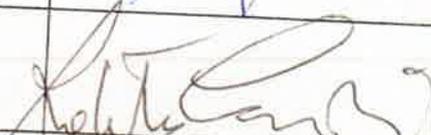
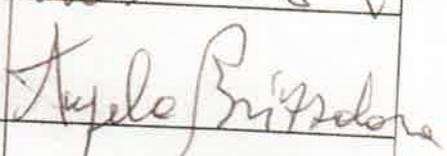
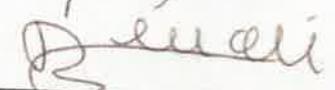
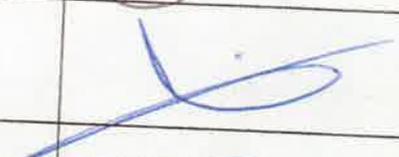
Lettre adressée à la SOLEAM et à la mairie de secteur

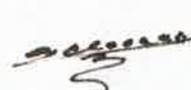
Consignation de remarques et question de la part des habitants du Domaine Ventre, sur le projet de « centre social ».

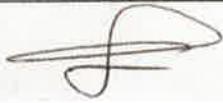
NOM Prénom	Adresse et / ou mail	Signature
GRASS Silvana	16 DOMAINE VENTRE Syl.grass@gmail.com	
DOJ SANTOS ARNAUD	16 DOMAINE VENTRE santos.arnaud@gmail.com	
BONNÉVILLE NATHALIE	12 Domaine Ventre NATH BONNÉVILLE ② LIVE. FR	
PONS Barbara	12 Domaine Ventre	
NGUYEN-VAN TOI Remy	12 Domaine ventre	
PETRINI Cecilia	12 Domaine ventre	
Adrien CHAMPSAUR	14 domaine ventre	
NAUD BENSATIN	12 DOMAINE VENTRE	
Hermann Kouadio	12 Domaine ventre	
Jourdan Zélie	12 Domaine ventre	

Lettre adressée à la SOLEAM et à la mairie de secteur

Consignation de remarques et question de la part des habitants du Domaine Ventre, sur le projet de « centre social ».

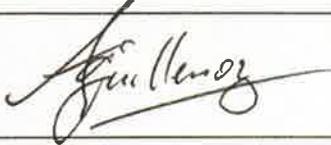
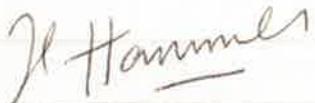
NOM Prénom	Adresse et / ou mail	Signature
DEQUET Martine	4 DV	
ROMPERO COTTINI	4 DV	
ANGELA PRIZZOLARA	4 DV	
Benali. Laid	4 DV	
Scotto Jules	8 DV	
ROSSELMANS Boris	4 DV	

LASNIER Françoise	francoise.lasnier@orange.fr	
FIALHO DIONISIO, MARIO	24 DOMAINE VENTRE	
Oudaa Nora	24 Domaine ventre	
CHECCHI Gilbert	24 Domaine ventre	
Cyprien Ortega	19 Domaine Ventre ortegacyprien@hotmail.com	

NOM Prénom	Adresse et / ou mail	Signature
Celins GAUCHET	gauchet@agence - pollen.com 12 Domaine Vente	
Rémi BALLAIS	remi.ballais@ gmail.com 14 Domaine Vente	
Jean François VALLET	jef@dsimm.net 10 Domaine Vente	
SOLÈRE Mathieu	10 Domaine Vente wobio@free.fr	
Caroline Fabienne	10 Domaine Vente	
GREGEOIS Benoit	10 Domaine Vente	
LOUWER VOT JUDITH	75 rue d' Aulnay sur M.	
LALANNE Sophie	43-45 domaine Vente	
Beeckmans Alicia	78 rue d'Aubagne	
Beeckmans Baptistin	78 rue d'Aubagnas	
SU CHAUD Pierre	47, domaine Vente	
DRAYAN Corinne	8 DV	
RABRANT Justine	12 d.v.	
Scotti Luc	8 DV	

Lettre adressée à la SOLEAM et à la mairie de secteur

Consignation de remarques et question de la part des habitants du Domaine Ventre, sur le projet de « centre social ».

NOM Prénom	Adresse et / ou mail	Signature
BARONIE Marc	35 Domaine Ventre 13001 MARSEILLE	
Agathe Guillemoz	35 DOMAINE VENTRE 13001 MARSEILLE	
ANDRUCHE Nassier	35 Domaine Ventre 13001	
ROTADE Fanny	35 Domaine Ventre 13001 MRS.	
HAMMER Xavier	35 Domaine Ventre 13001	
ROSENBERG Ben	35 Domaine Ventre 13001 Marseille	
	RENALLI	BOCOGNANO
THIEBault Léa	35 Domaine Ventre 13001	
Dedieu Guillaume	35 Domaine ventre 13001 marseille	

ANDV - 35 Domaine Ventre - 13001 Marseille.

Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

K1-A2-07

AVIS de l'association CVPT sur la consultation NOAILLES

22 Février 2018

Lors de la réunion du 24 Janvier organisée par la Ville et la SOLEAM, notre association a pu poser les six questions reproduites ci-dessous. Bien que cette réunion de deux heures ait permis d'apporter un certain nombre de réponses, nous estimons que cette consultation est tout à fait insuffisante et devrait être poursuivie avec les acteurs du territoire en continu.

Par ailleurs la principale nouveauté portée à connaissance le 24 Janvier est que les actions sur le quartier de Noailles sont reportées d'une part aux arbitrages du nouveau programme de renouvellement urbain, d'autre part aux conclusions fin 2019 de deux nouvelles études concernant les déplacements et l'habitat. Notre association alerte sur le fait que ces nouvelles études ne soient pas un prétexte d'inaction devant les urgences sociales du quartier, en matière d'habitat et d'équipements sociaux, de propreté.

Noailles, vingt ans d'attente et enfin des projets concrets ?

Six questions à la Municipalité et à la SOLEAM 24 Janvier 2018

Le projet de PLU insiste sur l'attractivité et la fonction touristique du centre-ville. De nombreux travaux de voirie sont programmés autour du Vieux-Port. Mais quel est le projet vis-à-vis de ses habitants actuels, de leur mal vivre, des logements délabrés, des équipements manquants ?

A l'occasion de la présentation par les élus de leurs réalisations et projets le 24 Janvier 2017, notre association Un Centre Ville Pour Tous souhaite que soit rétabli un large dialogue. C'est pourquoi nous posons six questions précises aux décideurs publics. En préalable, sommes-nous en présence d'une réelle concertation, ou d'une simple information ? L'absence d'information sur le site de la SOLEAM, les conditions inadmissibles de la consultation ouverte le 22 Janvier (une salle de 6 m2 ou les citoyens doivent faire la queue) nous interpellent.

1/ Quel est le projet municipal en matière de résorption de l'habitat indigne et insalubre ? Les bureaux d'études ETH-CERFISE ont rendu leur « plan guide » à la municipalité et la SOLEAM il y a deux ans : quelles avancées concrètes ont été réalisées ? Combien d'immeubles ont été réhabilités depuis le début du mandat municipal ? Le maintien et/ou le relogement des habitants de faible revenus a-t-il été assuré ?

2/ Le Rapport de l'Inspecteur Général Christian Nicol insistait en 2015 sur les moyens à mettre en place pour résorber les milliers de logements potentiellement indignes du centre-ville, notamment l'accompagnement des habitants, la lutte contre les marchands de sommeil, une veille foncière, et les préemptions au travers de l'Etablissement Public Foncier pour réaliser du logement social : Pourquoi cette proposition est-elle rejetée par vous ? D'après les éléments dont disposent les citoyens et CVPT sur le

*projet de PLUi, il n'y a pas de projet de servitudes – emplacements réservés pour le logement social sur les opérations immobilières en centre-ville : Comment dans ces conditions peut-on lutter contre la spéculation foncière et la gentrification du centre-ville ? **Pouvez-vous confirmer ces orientations et les expliquer ?***

*3/ Pourquoi l'OPAH-Renouvellement Urbain multi-site actuellement présentée à la consultation n'inclut que 4 ilots du centre-ville, et n'inclut pas le quartier de Noailles ? **Faut-il encore des années d'études à votre équipe, élue depuis 23 ans, pour se décider à agir pour du logement décent ?***

*4/ Les équipements de proximité comme les écoles environnantes surpeuplées vont-elles enfin voir une amélioration? Ceux manquant au bien être de la population (centre social, crèches, équipements sportifs absents) sont-ils enfin programmés ? **Va-t-on se contenter du projet de Crèche rue d'Aubagne, prévu pour le ridicule gabarit de 10 enfants, pour accueillir toute la population infantile de Noailles?***

*5/ Le Centre Commercial du Prado va s'ouvrir- venant après celui des Terrasses du Port- aggravant par cette nouvelle offre la crise du commerce de proximité : **quels moyens se donne la municipalité pour le maintien du commerce de proximité non franchisé (commerces sédentaires et forains comme aux Capucins), notamment la grande richesse d'offre de Noailles ?***

*6/ Dans l'aménagement en cours de la Place des Capucins, les arbres ont été rasés. **Pourquoi ? Vont-ils être remplacés ?***

Après trois ans de silence de votre part, depuis les concertations de 2014, nous attendons des réponses précises aux questions des habitants. Le CA de l'association, 23 Janvier 2018.

Devant l'insuffisance et le flou des réponses apportées le 24 Janvier, notre association réitère les questions ci-dessus et ses propositions :

1/ La concertation devrait se dérouler en continu.

2/ Les associations et acteurs sociaux et économiques devraient être associés à la conception et au suivi des deux études précitées.

2/ Devant le constat des bureaux d'études de 48 % des logements potentiellement insalubres ou indignes à Noailles, un plan d'urgence mettant l'accent sur le logement très social est nécessaire, (voir notre question N°3).

5/ Les équipements sociaux et scolaires manquant au bien être de la population (centre social, crèches, équipements sportifs absents, écoles publiques) doivent être programmés avant 2020?

6/ le projet de Crèche doit être porté a la hausse, un projet de 10 berceaux ne répondra pas aux besoin des familles

7/ Un programme spécifique (FISA..) devrait être mis en place par la municipalité pour le maintien du commerce de proximité non franchisé

Pour le CA de Un Centre Ville Pour Tous

Françoise Guyon
Vice Présidente

Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

PLU-A3-02

AVIS de l'association CVPT sur la consultation NOAILLES

22 Février 2018

Lors de la réunion du 24 Janvier organisée par la Ville et la SOLEAM, notre association a pu poser les six questions reproduites ci-dessous. Bien que cette réunion de deux heures ait permis d'apporter un certain nombre de réponses, nous estimons que cette consultation est tout à fait insuffisante et devrait être poursuivie avec les acteurs du territoire en continu.

Par ailleurs la principale nouveauté portée à connaissance le 24 Janvier est que les actions sur le quartier de Noailles sont reportées d'une part aux arbitrages du nouveau programme de renouvellement urbain, d'autre part aux conclusions fin 2019 de deux nouvelles études concernant les déplacements et l'habitat. Notre association alerte sur le fait que ces nouvelles études ne soient pas un prétexte d'inaction devant les urgences sociales du quartier, en matière d'habitat et d'équipements sociaux, de propreté.

Noailles, vingt ans d'attente et enfin des projets concrets ?

Six questions à la Municipalité et à la SOLEAM 24 Janvier 2018

Le projet de PLU insiste sur l'attractivité et la fonction touristique du centre-ville. De nombreux travaux de voirie sont programmés autour du Vieux-Port. Mais quel est le projet vis-à-vis de ses habitants actuels, de leur mal vivre, des logements délabrés, des équipements manquants ?

*A l'occasion de la présentation par les élus de leurs réalisations et projets le 24 Janvier 2017, notre association **Un Centre Ville Pour Tous** entre souhaite que soit rétabli un large dialogue. **C'est pourquoi nous posons six questions précises aux décideurs publics.** En préalable, sommes-nous en présence d'une réelle concertation, ou d'une simple information ? L'absence d'information sur le site de la SOLEAM, les conditions inadmissibles de la consultation ouverte le 22 Janvier (une salle de 6 m2 ou les citoyens doivent faire la queue) nous interpellent.*

*1/ Quel est le projet municipal en matière de résorption de l'habitat indigne et insalubre ? Les bureaux d'études ETH-CERFISE ont rendu leur « plan guide » à la municipalité et la SOLEAM il y a deux ans : quelles avancées concrètes ont été réalisées ? **Combien d'immeubles ont été réhabilités depuis le début du mandat municipal ?***

*2/ Le Rapport de l'Inspecteur Général Christian Nicol insistait en 2015 sur les moyens à mettre en place pour résorber les milliers de logements potentiellement indignes du centre-ville, notamment l'accompagnement des habitants, la lutte contre les marchands de sommeil, une veille foncière, et les préemptions au travers de l'Etablissement Public Foncier pour réaliser du logement social : **Pourquoi cette proposition est-elle rejetée par vous ?** D'après les éléments dont disposent les citoyens et CVPT sur le*

projet de PLUi, il n'y a pas de projet de servitudes – emplacements réservés pour le logement social sur les opérations immobilières en centre-ville : Comment dans ces conditions peut-on lutter contre la spéculation foncière et la gentrification du centre-ville ? **Pouvez-vous confirmer ces orientations et les expliquer ?**

3/ Pourquoi l'OPAH-Renouvellement Urbain multi-site actuellement présentée à la consultation n'inclut que 4 îlots du centre-ville, et n'inclut pas le quartier de Noailles ? **Faut-il encore des années d'études à votre équipe, élue depuis 23 ans, pour se décider à agir pour du logement décent ?**

4/ Les équipements de proximité comme les écoles environnantes surpeuplées vont-elles enfin voir une amélioration? Ceux manquants au bien être de la population (centre social, crèches, équipements sportifs absents) sont-ils enfin programmés ? **Est-il exact que le projet de Crèche rue d'Aubagne serait prévu pour le ridicule gabarit de 10 enfants pour toute la population infantile de Noailles?**

5/ Le Centre Commercial du Prado va s'ouvrir- venant après celui des Terrasses du Port- aggravant par cette nouvelle offre la crise du commerce de proximité : **quels moyens se donne la municipalité pour le maintien du commerce de proximité non franchisé** (commerces sédentaires et forains comme aux Capucins), notamment la grande richesse d'offre de Noailles ?

6/ Dans l'aménagement en cours de la Place des Capucins, les arbres ont été rasés. **Pourquoi ? Vont-ils être remplacés ?**

Après trois ans de silence de votre part, depuis les concertations de 2014, nous attendons des réponses précises aux questions des habitants. Le CA de l'association, 23 Janvier 2018.

Devant l'insuffisance et le flou des réponses apportées le 24 Janvier, notre association réitère les questions ci-dessus et ses propositions :

1/ La concertation devrait se dérouler en continu.

2/ Les associations et acteurs sociaux et économiques devraient être associés à la conception et au suivi des deux études précitées.

2/ Devant le constat des bureaux d'études de 48 % des logements potentiellement insalubres ou indignes à Noailles, un plan d'urgence mettant l'accent sur le logement très social est nécessaire, (voir notre question N°3).

5/ Les équipements sociaux et scolaires manquants au bien être de la population (centre social, crèches, équipements sportifs absents, école) doivent être programmés avant 2020. programmés ?

6/ le projet de Crèche doit être porté a la hausse, un projet de 10 berceaux ne répondra pas aux besoins des familles

7/ Un programme spécifique (FISA..) devrait être mis en place par la municipalité pour le maintien du commerce de proximité non franchisé

Pour le CA de Un Centre Ville Pour Tous

P. Lacoste 



ANNEXE 11

Copie du registre N°2

INFORMER
 ESPACE RESIDENTIEL
 DEVIANTS COMMERCIALES
MARSEILLE
GRAND
 RESTRUCTURATION
 35 POLES
 D'INTERVENTION
 RESTAURATION
 OPERATIONS
 MARSEILLE
 REHABILITATION
 LOGEMENTS
 AMELIORATION
 PORTS
 ESPACES
 PUBLICS
 SERVICES
 EQUIPEMENT
 DE PROXIMITE
 CONSTRUIRE
 TRAVAUX
 LOGEMENTS
 COMMERCES

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

DU 22 JANVIER AU 23 FÉVRIER 2018 INCLUS

Opération Grand Centre-Ville
 Quartier Noailles et Equipement socioculturel
 à vocation intergénérationnelle Noailles

REGISTRE N° 2

Lieu de l'exposition publique

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

40, rue Fauchier - 13002 Marseille

AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

Opération Grand Centre Ville Quartier Noailles et Equipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles Marseille 1^{er} arrondissement

Par délibérations n°URB 005-379/16/BM du 30 juin 2016 et n°URB 017-1822/17/CM du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L.103-2, L. 103-3 2° et L.103-4 du Code de l'Urbanisme pour :

- le projet d'équipement socioculturel à vocation intergénérationnelle Noailles, à l'étude sur deux sites complémentaires (14-18, rue Moustier site Domaine Ventre et 44, rue d'Aubagne) et à destination d'un public d'enfants et de jeunes fortement représenté dans le quartier Noailles
- le quartier Noailles (pôles Canebière-Feuillants, Noailles-Capucins, Bédarrides, Saint Louis Delacroix, Arc Palud, Ventre Lieutaud et Fongate de l'opération Grand Centre-Ville), en vue de la restitution des orientations de l'étude urbaine constituant un plan-guide pour Noailles et ses orientations en matière de requalification des espaces publics, stratégie et premières interventions en matière d'habitat et de logements.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, **du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus**, sur ces projets qui entrent dans le champ de l'opération « Grand Centre Ville », concédée à la SOLEAM.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant les projets accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat

40, rue Fauchier

13002 Marseille

du lundi 22 janvier 2018 au vendredi 23 février 2018 inclus

9H00 - 12H00 et 13H30 - 16H30

A compter du 23 janvier 2018, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions, sera assurée par un technicien dans un bureau du rez-de-chaussée au 40, rue Fauchier - 13002 Marseille :

- Les mardis matin de **9h à 12h00** et jeudis après-midi de **13h30 à 16h30** du 23 janvier 2018 au 22 février 2018

Une **réunion publique de présentation** des projets en présence de Madame Le Maire des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements et de M. Chenoz, Président de la SOLEAM, se tiendra le :

Mercredi 24 janvier à 18h00

Théâtre Mazonod

88, rue d'Aubagne

13001 Marseille

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

J, soussigné André FOURNEL déclare avoir déposé les contributions obtenus dans le quartier de Noailles, au sein du conseil citoyen, en vue de les annexer au registre de concertation.

23 Février 2018

A. Fournel

Monsieur Moreno DASILVA. 45 ans.

Positif - Amélioration du marché des copains.

- Des rues propres.
- Traitement des déchets.

Négatif

- La Piétonnisation - (si pas de parkings)
- C'est difficile de rendre toute cette rue piétonne, parfois nous travaillons tôt ou tard, nous avons besoin de véhicules. Et où se garer!
- Association qui conseille - Soutiène aux parents.
- Les Magasins sont pratiquement tous fermés
- Nous n'avons pas de lieu de pour nous réunir, et échanger.

URGENT

- Renover les logements.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

J'avais assisté à la présentation de diagnostic du mois de Décembre 2018 qui avait suscité de grands espoirs de renouvellement pour le quartier Noailles.

Trois ans après qu'en est-il ?
L'étude pointait un pourcentage de 48% d'habitat dégradé avec 20% d'habitat insalubre, indiquant que les opérations auraient mérité un projet fort pour éradiquer cette plaie de Noailles. Le dispositif d'intervention à préciser (comme on l'urgence n'était pas là) parle d'une opérationnelle en 2018. Il me semble que ce n'est pas la réponse adéquate à apporter à l'ensemble de ce problème.

- on pourrait dire la même chose pour les équipements collectifs dont l'absence se fait cruellement sentir dans le quartier (écoles, crèches...)

A. Fournel 21/2/2018

Une première remarque, d'ordre général :

Pour la plupart des enjeux présents lors de la réunion publique du 24 janvier, une ~~façon~~ d'Hubagne (théâtre Nazemod), et aucun calendrier, ou même une définition précise d'action et de validation opérationnelle n'a été présentée. Et est très regrettable.

Par ailleurs :

• Rien n'a été dit sur la nécessité d'avoir une école dans le quartier de Noailles, ou à proximité immédiate, pour accueillir les très nombreux enfants d'âge scolaire qui vivent dans ce quartier (environ 600), qui éviterait leur pénible distribution dans des écoles réparties entre Notre Dame du Haut et Edouard.

• Les centres sociaux proposés ne doivent pas empiéter sur le champ d'action des structures déjà existantes

A. Pournel, 22/02/18 (Membre du collectif Noailles
Ombre et Lumières)

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

À travers de la lecture des panneaux, un sentiment, on nous tient à l'écart de l'avenir du quartier. On nous présente des projets avancés pour les équipements socio-culturels qui pourraient d'ailleurs, au vu des besoins du quartier, être livrés plus tôt.

Par contre aucune information sur les priorités actuelles réalisées sur la place de Halle Delacroix : dans quel but ? comment ? On pourrait être associé aux réflexions.

Dans le diagnostic on ne lit aucun chiffre concernant les logements à loyer modéré. Leur carence dans le quartier (un pourcentage de logements sociaux inférieur au 25% réglementaires). Parler des logements dégradés et insalubres très bien, il faut apporter des solutions aux locataires qui vivent dans ces logements et leur permettre de rester dans le quartier.

Dans le diagnostic il est fait état de "conflictualité existante". Or les nouvelles orientations de la mairie pour le centre ville et qui concernent le quartier vont apporter une conflictualité qui n'existait pas. C'est le cas de l'hôtel 4 ou 5 étoiles installé par volontarisme politique (et facilitations accordées à un privé) sur l'îlot Fenillet.

Mathias Comby
le 24 Fév 2018

M. Comby

Angelina - Mousny -

- Calendrier incertain
- Rue Polloch, le problème est surtout au niveau des scooters plus que les voitures.
- Les projets sont intéressants mais ça reste des études on se demande pourquoi on attend tellement.
- Gestion des déchets: manque de volonté politique aujourd'hui ça n'a pas évolué.
- Manque de réactivité / au diagnostic.
- Les concertateurs ne prennent pas en compte les dynamiques existantes, par exemple Destinateur Familial est-elle concertée?
- on dirait qu'il travaille en concurrence.
- * La première étape est de travailler ensemble.
- * Avenir espace vert de proximité; jeux d'été, avoir des arbres on aimerait bien.

Les projets c'est pour qui? Les hôtels 5 étoiles on comprend bien pour qui c'est fait. tant qu'il n'y a pas la pizza "Charlie" c'est pas grave qu'il y ait des riches, si on pense la mixité.

Chargée de Destinateur Familial

MICHELLOZZI - José - Christiane - 16, Rue CHATEAUREDON.

Restauration. église de la nef. en haut de la rue d'abaque. Mettre des bornes à la Rue CHATEAUREDON. que la Rue devienne PROPRE. les déjections canine que les gens ne ramasse pas, les BACS à fleurs qui deviennent des Poubelles, qui est moins de vandalisme les Tags à nettoyer par la ville, le bruit que fait le Bar du bout de la rue, la restauration de certaines Façades, Plus de vert, Plus de fleurs, un Point d'eau en l'angle Rue CHATEAUREDON, Rue d'abaque, un peu plus d'activité, que les gens se rassemblent.

En ce qui concerne le quartier nous avons progressé au niveau de la propreté mais il faut absolument que les gens ramassent les déjections canines et aussi la déviation sera bien nécessaire pour le problème des crèches, il faut créer une crèche beaucoup plus grande vu le nombre d'habitants, ce qui manque dans le 1^{er} arrondissement c'est un terrain de foot pour les enfants, la rue d'abaque manque un peu de commerces, si les rues deviennent piétonnes, cela fera un peu plus d'espaces libres.

Christine

Michellozzi

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

Yamina TAIBI + Saoua Mercredi (Syrie)

- x les rues sont sales, c'est bien si elles peuvent devenir propres.
- x Nous n'avons pas d'espaces de jeux (stade.)
- x les appartements sont sales.

Adel Hamadadon 14 ans

- x Pas assy de magasins. Il y en a plein, (PS sont beaucoup fermés - (Alimentation - Habits.)
- x Des logements propres, Nous avons été étonné par des papiers de lits - Nous avons du changer de matelas et de mobilier plusieurs fois. Le propriétaire voulait rien faire. Après il a fait venir une entreprise qui a mis des fumigènes. C'est pas normal, ma mère paie cher le loyer.
- x Nous n'avons pas de lieu culturel -> un musée - un cinéma.
- x Pas assy de lieux, ou il y a des activités pour les jeunes - - - c'est bien si il existe un lieu ou on nous propose des activités, aussi à l'extérieur.
- x Surtout des logements propres.

Demangeon Delphine - Destination Familles.

- manque un équipement sportif de qualité pour tous.
- manque une crèche (10 places ne sont pas suffisantes), une école maternelle et une école primaire.
- un jardin d'enfants et un terrain de foot ou basket pour les ados.
- une vraie place où se rassembler avec des bancs.

Question: y'aura-t-il une concertation avec les associations (Ones, Destination Familles, Dar Lamifa...) du quartier afin de pérenniser les actions déjà existantes?

- La rue Jean Rogue pourrait être végétalisée.
- Il faut des lieux de rencontre dans le quartier. Le domaine Vertu et le 44 rue d'Hubague auront-ils des espaces ouverts aux habitants?
- Au 15 rue Jean Rogue, la Logirem ne fait pas les travaux. Il faut une réhabilitation globale de l'immeuble.

Agathe Awa Lemus

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

- c'est presque un luxe à Marseille d'habiter un logement social, tellement l'habitat privé est dégradé. Au moins dans les HLM il y a du chauffage. A Noailles, les problèmes de logement sont récurrents, finalement les quartiers Nord sont mieux logés que dans le centre ville.
- il faut des logements isolés et réhabilités.
- les loyers sont exorbitants
- les petits commerçants sont aussi un levier économique pour la ville. Il faut garder cette mixité de commerce.
- par rapport aux équipements, existe-t-il des projets même pour le public âgé ?

Anabelle Martiny
Médiane 13

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Merci de bien vouloir indiquer vos coordonnées à la fin de vos observations.

20 février 2018 Dunes

pour un jeune qui voudrait devenir commerçant au niveau de la rue d'Aubagne je pense ^{quelle} piétonisation de la rue est bénéfique pour les commerçants

ABID

Mme Juis obtenu la piétonisation de la semi-piétonisation des rues de ^{Noailles} Pansette, nous projetons de nous renseigner sur la législation concernant l'arborisation des rues et sa réalisation.

Mette

~~Mathieu Trig~~

mathieu_trigon@yahoo.fr

VOS PROPOSITIONS

- * DJELLAL HADS - Commerçant du "10" (Bar)
 - DES PALMIERS SUR LA PLACE DU TARCHÉ DES CAPUCINS (5 PLACES DE PARKING)
 - DES PLACES DE STATIONNEMENT 2 ROUES.

* PAULE PRINDER - CAFÉ PRINDER

- IL FAUT UNE TRANSPARENCE SUR LE DEVENIR DES IMMEUBLES PRÉEMPTÉS
- DE NOUVEAUX POINTS COLLECTES VONT-ILS ÊTRE INSTALLÉS ET OÙ ?
- DE LA COLLECTE POUR LES CAGETTES BOIS Y PLASTIQUES EST-ELLE PRÉVUE ?
- SOLUTION POUR LES CAISSES EN POLYSTIRÈNE
- GARDER LA DIVERSITÉ A NOAILLES
- DANS LE QUARTIER IL MANQUE DES FROMAGERS BONS VOLAILLERS, UNE DIVERSITÉ D'OFFRE
- UNE HALLE ALIMENTAIRE INTÉGRÉE AU QUARTIER MAIS PAS JUSTE ACOTÉ À CAUSE DE LA CONCURRENCE.

M. VAN DE WALLE

- * LA HALLE PAPÈRE DOIT REVENIR ^{DE} UNE HALLE, CE N'EST PAS NORMAL QUE CE LIEU NE SOIT PAS DEDICÉ AU COMMERCE. AVEC DES SPECIALITES DE MARSEILLE (PANISSES, SAJON, PRODUITS BIOS) - METIERS DE BOUCHES.
- * DES CAFÉS OÙ LES FEMMES PEUVENT S'ASSOIR EN TERRASSE.
- * OUI AUX COMPOSTS MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT NI N'IMPORTE OÙ ?

* ST. LAGHARA

- POURQUOI À MARSEILLE NOUS AVONS ENCORE DES CONTAINERS SUR L'ESPACE PUBLIC? MARSEILLE EST LA SEULE VILLE QUE JE CONNAISSE QUI FONCTIONNE COMME ÇA.

- * IL FAUT DES TOILETTES PUBLIQUES.
- * LA PIETONNISATION C'EST BIEN.
- * DES PALMIERS SUR LA PLACE DU MARCHÉ ET AUSSI SUR LA PLACE ITALLE DELACROIX.
- * AMÉLIORER, RÉGLEMENTER Y HARMONISER PAR RAPPORT AUX BATIMENTS, LES DEVANTURES COMMERCIALES.
- * UN MEILLEUR ÉCLAIRAGE DES RUES.
- * PENSER AUX POUSSETTES LORSQUE VOUS IMPLANTER DES PLOTS, SUR LES TROTTOIRS ET POUBELLES, DANS LA CONTINUITÉ.
- * PLACER DES FONTAINES SUR LES PLACES.
- * Ilyrien LEON. Habitant.

DEVENIR DES IMMEUBLES PRÉLÉVÉS

- DE NOUVEAUX POINTS COLLECTÉS VONT-ILS ÊTRE INSTALLÉS ET OÙ ?
- DE LA COLLECTE POUR LES CAGETTES BOIS Y PLASTIQUES EST-ELLE PRÉVUE ?
- SOLUTION POUR LES CAISSES EN POLYSTYRÈNE.
- GARDER LA DIVERSITÉ A NOAILLES.
- DANS LE QUARTIER IL MANQUE DES FROMAGERS BONS VOLAILLERS, UNE DIVERSITÉ D'OFFRE.
- UNE HALLE ALIMENTAIRE INTÉGRÉE AU QUARTIER MAIS PAS JUSTE ACÔTÉ À CAUSE DE LA CONCURRENCE.

M. VAN DEN BULLE.

- * LA HALLE PAPÈRE DOIT REVENIR ^{DE} UNE HALLE, CE N'EST PAS NORMAL QUE CE LIEU NE SOIT PAS DEDICÉ AU COMMERCE. AVEC DES SPECIALITES DE MARSEILLE (PANISSES, SAJON, PRODUITS BIOS) - METIERS DE BOUCHES.
- * DES CAFÉS OU LES FEMMES PEUVENT S'ASSOIR EN TERRASSE.
- * OUI AUX COMPOSTS MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT NI N'IMPORTE OÙ ?

POUR A MARSEILLE NOUS AJONS

ENCORE DES CONTAINERS SUR L'ESPACE PUBLIC? MARSEILLE EST LA SEULE VILLE QUE JE CONNAISSE QUI FONCTIONNE COMME ÇA.

- * IL FAUT DES TOILETTES PUBLIQUES.
- * LA PIETONNISATION C'EST BIEN.
- * DES PALMIERS SUR LA PLACE DU MARCHÉ ET AUSSI SUR LA PLACE ITALIE DELACROIX
- * AMÉLIORER, RÉGLEMENTER & HARMONISER PAR RAPPORT AUX BATIMENTS, LES DEVANTURES COMMERCIALES.
- * UN MEILLEUR ÉCLAIRAGE DES RUES.
- * PENSER AUX POUSSETTES LORSQUE VOUS IMPLANTER DES PLANTS SUR LES TROTTOIRS, DANS LA CONTINUITÉ ET POUBELLES
- * PLACER DES FONTAINES SUR LES PLACES.
- * Tynian LEON. Habitant.
- > POURQUOI NE PAS FAIRE UN CONCOURS AVEC LES ETUDIANTS ARCHIS & BEAUX ARTS POUR UN PROJET DE RECONVERSION & REHABILITATION DE LA HALLE PAPÈRE.
- > FAVORISER & GENERALISER LA VEGETALISATION



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net



ÉLARGISSONS NOS HORIZONS

ambition
CENTRE+VILLE

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE



Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018



ANNEXE 12

Contributions annexées au registre N°2

**OBSERVATIONS DEPOSEES PAR LE CONSEIL CITOYEN DU 1° et 6° Arrondissement de
Marseille**

Marseille, le 22 Février 2018

Le Conseil Citoyen du 1/6, après études des documents de concertations et propositions de projet, présentés lors de la réunion de concertation du 24 janvier 2018, sur le quartier Noailles, a entamé une réflexion dont nous vous détaillons ci-dessous les premiers éléments.

Pour cela, nous avons étudié les éléments de diagnostic établi par le groupement de bureau d'études ETH, CERFISE, LEFUR Paysages, que vous aviez eu la délicatesse de rendre publics sur votre site en vue d'amorcer une démarche auprès des acteurs locaux et habitants pour récolter leurs besoins et leurs attentes.

Cette étude ainsi que la démarche de concertation, mise en place par le mandataire, fut un temps de coproduction encourageant, qui aurait mérité de se poursuivre sur les phases suivantes du projet. Nous regrettons que le dialogue avec les acteurs locaux ait été coupé pendant 3 ans et que la réflexion soit aujourd'hui subordonnée à un registre ouvert pendant 3 semaines seulement.

Pour cette raison, nous souhaitons prendre un rendez-vous avec la SOLEAM afin de discuter de la nécessaire amélioration de ces temps de concertation avec la population, sujet au centre de nos préoccupations, en tant que conseil citoyen.

Plusieurs questionnements d'ordre général ont animé nos échanges. Il en ressort de nombreuses incertitudes concernant les actions qui relèvent de propositions non actées ou non phasées, comme par exemple, les questions de gestion urbaine de proximité, de piétonisation, et d'intervention sur l'habitat dégradé.

Ces points constituent pourtant le cœur de vos propositions, mais pourront-elle être mises en œuvre avant la prochaine mandature ?

Le conseil citoyen prend cependant acte du lancement de nouvelles études en matière de circulation et d'habitat par la Métropole. Nous espérons que celles-ci ne repoussent en rien, les interventions urgentes et nécessaires dont les habitants et usagers ont besoin, notamment en matière de maintien du tissu commercial, de gestion urbaine, et de lutte contre l'habitat indigne.

Gestion Urbaine de proximité

Engager le quartier dans une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets

Malgré l'amélioration perceptible en matière de gestion des déchets, cette question nous semble rester prioritaire sur le quartier de Noailles, avec la nécessaire évolution en matière de réduction des déchets, recyclage et valorisation. Ces actions non actées, au vu des documents présentés, sont pourtant un enjeu d'actualité, du fait de l'obligation des commerçants de traiter et de recycler leurs déchets et du coût endossé par les

contribuables de ce secteur en impôts ordures ménagères exponentiels, pour un résultat très perfectible.

Propositions :

>>>> Un accompagnement des commerçants par la collectivité pour organiser le changement de pratique en matière de traitement des déchets paraît nécessaire, au vu du manque d'espace et par conséquent de la nécessité pour les commerçants de mutualiser leurs moyens.

>>>> La mise en place d'ateliers collaboratifs entre services techniques, commerçants et représentants d'habitants, est un enjeu important qui ne peut pas attendre la prochaine mandature.

>>>> Un soutien aux initiatives locales, compostages, recyclage, gestion des bios-déchets, création de circuit-court.

>>> réflexion à poursuivre sur l'intégration des bacs de collecte dans un quartier patrimonial du XVIII^e siècle.

Circulation

La piétonisation du secteur

Libérer l'espace public de la voiture à Noailles est une action engagée depuis quelques années par les opérations de semi-piétonisation et constitue une demande forte des habitants. Ces propositions semblent aller dans le bon sens, mais restent subordonnées à des études dont nous ne savons pas aujourd'hui dans quelle mesure elles vont être concertées avec les principaux intéressés, les acteurs économiques locaux et les habitants.

Propositions :

>>>> Concerter les publics concernés avant d'élaborer des propositions avancées. Intégrer les acteurs économiques, culturels, et le Conseil Citoyen du 1/6 dans un collège consultatif permettant qu'ils donnent leur avis dès la conception des cahiers des charges des études.

>>>> > Le plan de circulation présenté n'intègre aucune amélioration pour les rues de la Palud et Estelle qui connaissent pourtant des problèmes de circulation automobile (présence d'école et donc d'enfants)

Le haut de la rue d'Aubagne reste difficilement praticable pour les piétons alors que c'est un axe important pour relier le Vieux-Port au cours Julien, à pied.

>>>> L'arbitrage en matière de circulation sur Noailles et plus principalement sur la rue d'Aubagne semble conditionné par le parking de la rue Vacon. Cela mériterait que la ville et les règlements d'urbanisme prennent la mesure de cette question et intègrent la disparition progressive de la voiture dans les centres anciens.

>>> Réfléchir à une politique volontariste concernant l'accès aux parkings périphériques au quartier à des coûts raisonnables pour les résidents.

Les livraisons

Les propositions du plan guide en matière de gestion des livraisons nous semblent aller dans le bon sens. La gestion du dernier kilomètre et des déchets issus de cette activité (plastiques) par l'intermédiaire d'ELP (Espace de livraisons de proximité) est une

proposition pertinente au vu du secteur. Ces propositions se retrouvent en périphérie de Noailles sur le projet Ambition centre-ville, mais quand est-il de Noailles ? Est-ce que cet aspect sera laissé aux bons vouloirs des acteurs privés ?

Propositions :

>>>> Concerter et accompagner les acteurs locaux concernés

>>>> Engager des actions expérimentales pour tester les dispositifs.

Espace public

L'aménagement des espaces publics engagés ou prévus à court ou moyen terme dans le projet, tels que l'aménagement de la place du Marché des Capucins, la place halle Delacroix, la série de placettes rue d'Aubagne, ne peut et ne doit pas être engagé sans un travail de concertation voir de co-élaboration avec les habitants, et riverains d'autant plus que ces aménagements doivent avoir pour objectifs de régler les conflits d'usages existants.

Le manque d'information, la qualité et la nature des travaux observés lors des travaux réalisés sur les espaces publics ces dernières années, nous interroge sur la préservation de notre patrimoine sol à Marseille et sur le respect de la « charte de l'arbre » pourtant signée par la ville de Marseille.

>>>> Concerter les projets avec les publics concernés

>>>> Viser et contrôler les travaux effectués par les concessionnaires.

>>>> Respecter les engagements pris par la ville concernant la charte de l'arbre

>>>> Accompagner et favoriser les démarches de végétalisation par un assouplissement du visa-vert

Habitat et Patrimoine Immobilier

L'habitat à Noailles est une question essentielle pour les membres du Conseil citoyen du 1/6, car elle contribue fortement à la réflexion sur le peuplement du quartier.

La mixité sociale, enjeu de tout projet de Rénovation Urbaine, est présente de « fait » dans le quartier de Noailles et représente un marqueur fort de son identité. Cette situation ne peut cependant pas se satisfaire des conditions d'habitats indignes que connaît une grande partie de sa population, dont les plus fragilisés.

Propositions :

>>>> S'engager dans une politique ambitieuse de production de logements sociaux dans le bâti existant- Transmettre les informations quantitatives de ces ambitions.

>>>> Lutter contre les propriétaires peu scrupuleux, marchands de sommeil,....

>>> Accompagner les propriétaires dans les travaux de réhabilitation, aides et contrôle des travaux, auto réhabilitation.

>>>Mettre en place des outils de régulation du marché immobilier, éviter les phénomènes de spéculations, type AIR BNB, la division des grands logements, ...

>>>Favoriser les programmes innovants soutenant la mutualisation des moyens, comme l'habitat groupé, les colocations, ou des programmes « hybrides » d'insertion par le logement mêlant culture et social (ex : Claire Lacombe,..)

Equipements

L'offre vis à vis de la jeunesse est un besoin important sur le quartier, la réalisation des projets prévus depuis longtemps domaine Ventre est donc une bonne nouvelle, même si nous regrettons le choix de la procédure de désignation des architectes sous forme de concours qui laisse peu d'opportunités en matière de concertation. De nombreuses questions demeurent pour nous, en matière de programme de ces équipements, comme par exemple la gestion et l'intégration des structures existantes sur le quartier, qui ne doivent pas être fragilisées par la réalisation de ces futurs équipements .

En effet, aucune étude récente n'a été menée permettant de recenser, d'une part, les attentes et les besoins des habitants vis-à-vis de ce futur équipement social, et d'autre part les réponses apportées ces dernières années par les structures déjà présentes sur le territoire. Les réponses à apporter restent donc à déterminer, afin que le nouvel équipement vienne précisément compléter l'offre existante et non empiéter sur cette offre. Car le risque existe, au vu des moyens plus importants dont disposera le gestionnaire de cet équipement comparativement aux structures déjà présentes, de voir l'activité et les aides financières de ces dernières aspirées par l'équipement en question.

Propositions :

>>>>Concerter les acteurs locaux, en amont au moment de l'élaboration du cahier des charges concernant les missions du futur équipement jusqu'en aval, au moment de la définition de la programmation de l'équipement.

>>>>>L'implantation d'une école doit rester un objectif prioritaire motivant les choix de préemption de la ville de Marseille, sur le quartier.

>>>> La rénovation des écoles et de leurs abords, notamment celles accueillant les enfants du quartier doit se poursuivre, comme par exemple le projet d'extension de l'école Chabanon.

Nous regrettons que la réflexion, sur la reconversion de la Halle Papère n'ait pas évolué vers une réelle remise en cause de son usage actuel, aujourd'hui fermé par rapport au quartier et clairement sous-exploité.

Commerces:

Les commerces de Noailles constituent un élément important de l'identité du quartier Noailles, mais ils ne doivent pas pour autant occulter l'expression des habitants, qui sont moins bien représentés au niveau des institutions. Le commerce de Noailles est un atout indiscutable du quartier, mais la vitrine ne doit pas faire oublier l'arrière cour commerciale et les nuisances pour des populations résidentes mal logées.

Propositions :

>>>> Contrôle des occupations commerciales, respect de la réglementation en matière d'hygiène, d'acoustiques (de nuisances sonores).

>>>> Favoriser l'implantation de petites terrasses, participant à la régulation de l'espace public.

>>>> Maintenir le tissu commercial existant qui répond, par sa diversité, sa mixité, aux besoins de la population du quartier plutôt que de privilégier des franchises commerciales qui risqueraient de standardiser Noailles. Pour cela la municipalité pourrait engager un programme de soutien ciblé sur les commerces non franchisés du quartier qui sont menacés par la multiplication des grands pôles commerciaux

Pour le Conseil Citoyen du 1/6,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'A. Bournel', with a long horizontal line underneath it.



ADRESSE

Le Louvre et Paix :

49, la Canebière - CS 80024 - 13232 Marseille CEDEX 01
Tél. 04 88 91 91 91 - Fax 04 88 91 91 71

www.soleam.net



ÉLARGISSONS NOS HORIZONS

ambition
CENTRE+VILLE

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

